

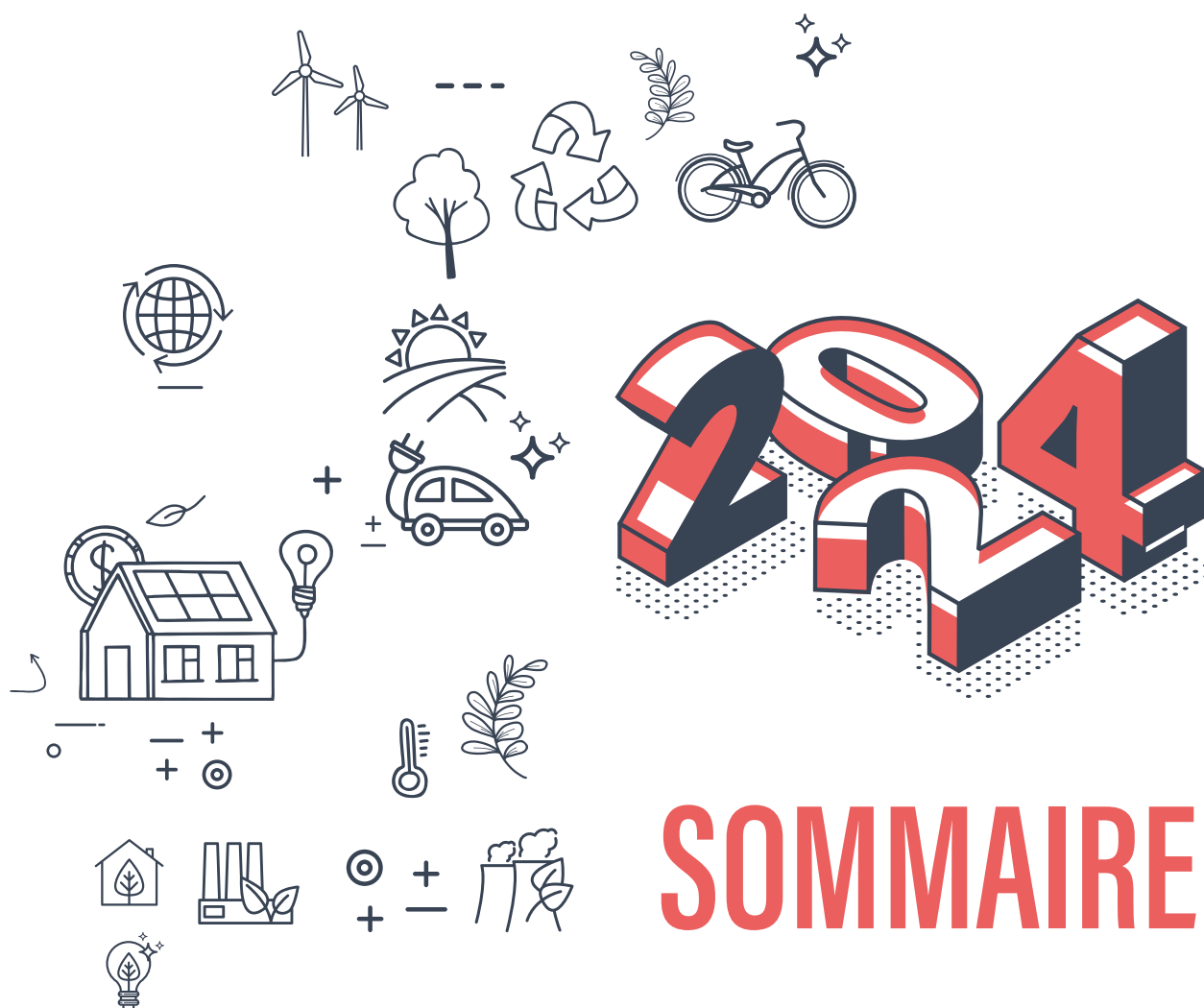


RAPPORT D'ACTIVITÉ



*Vue sur la tour Eiffel et le quartier de la Défense depuis les locaux du CNOA.
© Tiphaine Lanvin*





P.6 UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC

- p.7 L'Ordre en quelques mots
- p.8 Le fonctionnement du CNOA
- p.15 Le budget de l'Ordre

P.16 AGIR POUR LES ARCHITECTES

- p.17 Protéger le titre d'architecte
- p.20 Être utile aux architectes
- p.22 Informer les architectes
- p.23 Accompagner la formation professionnelle
- p.24 Archigraphie, l'observatoire national de la profession

P.26 L'ANNÉE 2024 À L'ORDRE DES ARCHITECTES

P.28 PORTER L'ARCHITECTURE COMME SOLUTION

- p.29 Une voix forte au service de la qualité architecturale
- p.34 Les rencontres « Architectures et Territoires »
- p.36 Rencontrer les décideurs publics
- p.42 L'Ordre à l'international

P.44 FAIRE CONNAÎTRE L'ARCHITECTE ET L'ARCHITECTURE

- p.45 Promouvoir la culture architecturale
- p.48 Se faire entendre dans le débat public



2024 est pour l'Ordre des architectes une année de renouvellement, de poursuite de nos missions et de rencontres auprès de nos publics et partenaires.

Renouvellement tout d'abord avec les élections ordinales qui ont vu s'installer 150 nouveaux conseillers en mars, dans le respect des règles de parité femmes-hommes. Puis, en juin, le Conseil national a accueilli 12 nouveaux représentants déjà investis auparavant dans leur mission de conseiller régional. Les campagnes électorales et la mise en action des grands axes du mandat 2024-2027 ont montré notre volonté de faire vivre les valeurs démocratiques au sein de notre profession.

La nouvelle équipe du Conseil national s'inscrit pleinement dans le sillage des actions menées lors du précédent mandat du Conseil national, qui a été présidé par Christine Leconte depuis 2021 et dont je salue l'action dynamique en faveur de l'architecture pour tous. Après la publication du plaidoyer « L'architecture comme solution » en 2022, et l'organisation d'actions territoriales en collaboration forte avec les Conseils régionaux en 2023, nous avons continué à porter la voix de l'intérêt général et de l'intérêt public de l'architecture, et démontré sans relâche que les architectes apportent des solutions concrètes aux enjeux des territoires.

C'était là tout l'enjeu des Rencontres « Architectures et Territoires », un cycle inédit de 25 rencontres à l'automne 2024 dans toute la France hexagonale et outre-mer, où l'Ordre des architectes a permis de faire se rencontrer acteurs locaux, grand public et architectes pour un dialogue fécond sur de nombreux sujets, que vous pourrez découvrir au fil de ce rapport d'activité. La présence de la ministre Dominique Faure en tant que marraine de l'opération était un signe fort du rôle que doivent jouer les architectes dans la décision publique en matière d'aménagement de nos territoires.

Cette année, l'Ordre a porté la voix de l'intérêt public de l'architecture sur de nombreux sujets auprès des partenaires institutionnels et des élus locaux. Pour accompagner la transition écologique, nous avons soutenu le renforcement des architectes dans le dispositif MaPrimeRénov', un outil à continuer de défendre au moment où nous publions. Nos travaux ont aussi contribué à nourrir la Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029, où l'Ordre a été force de propositions auprès de la ministre de la Culture. Enfin, un sujet assez nouveau tel que la construction hors-site requiert de tenir compte de l'avis des architectes, ce que nous avons mené en 2024 avec la création de l'association Filière Hors-Site France dont le Conseil national est membre fondateur.

Enfin, l'organisation de la profession est un pilier de notre mission que nous avons poursuivi en 2024. En réponse au contexte de crise économique actuelle qui affecte le secteur d'activité, et afin d'accueillir tous les architectes dans les meilleures conditions, et selon des principes d'inclusivité et de solidarité, la réforme de la cotisation a été mise en place dès le début de l'année. Cette politique va s'accompagner d'autres avancées dans les années à venir pour apporter des services utiles aux architectes, et favoriser leur formation et leur montée en compétences, notamment sur de nouveaux marchés tels que le conseil ou la réhabilitation. À ce sujet, la publication de l'enquête Archigraphie 2024-2026, qui propose une vision panoramique de la profession d'architecte, apporte déjà des clés de compréhension pour agir avec toujours plus de pertinence dans notre domaine d'action.

Continuons à porter des projets ambitieux pour une architecture d'intérêt général de qualité !

Christophe Millet,
Président du Conseil national
de l'Ordre des architectes

01

UNE INSTITUTION AU SERVICE DE **L'INTÉRÊT PUBLIC**

L'Ordre des architectes est un organisme de droit privé, placé sous la tutelle du ministère de la Culture, en charge d'une mission de service public conférée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

L'Ordre en quelques mots

Tout diplômé en architecture doit s'inscrire à l'Ordre afin de pouvoir porter le titre d'architecte pour celui ou celle qui fait de la maîtrise d'œuvre. Il s'engage alors à souscrire à une assurance professionnelle, à respecter les règles déontologiques de la profession et à se former tout au long de sa carrière.

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'Ordre des architectes veille à l'organisation de la profession, il contrôle le titre d'architecte et est le garant des règles déontologiques. Ses missions, qui visent à protéger tant le public que les maîtres d'ouvrage ou les architectes eux-mêmes, sont variées :

- assurer la tenue du Tableau ordinal : inscription, suspension, radiation, etc. ;
- effectuer le contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice ;
- garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession ;
- agir en justice en vue de la protection du titre d'architecte, en cas d'infraction aux règles du Code de l'urbanisme et des marchés publics ;
- organiser des conciliations en cas de conflit entre architectes ou entre architectes et maîtres d'ouvrage.

L'Ordre assure également la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et des instances européennes et internationales, et participe à la promotion de la qualité architecturale.

POUR LA FORMATION DES ARCHITECTES

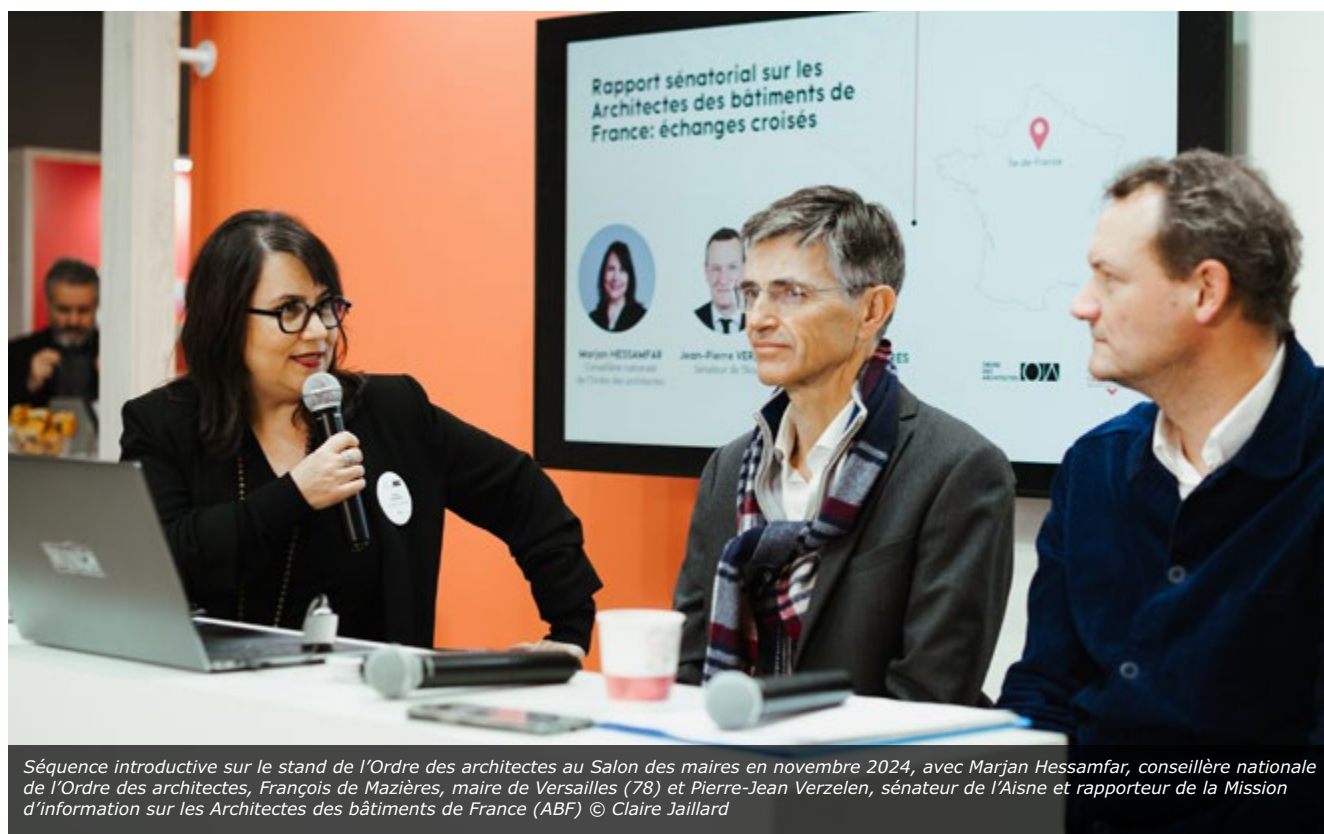
L'Ordre contribue à l'organisation de l'enseignement initial et continu de l'architecture à travers :

- la participation aux jurys HMONP et aux conseils d'administration des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- l'accompagnement et le contrôle de la formation continue et obligatoire des architectes.

POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE ARCHITECTURALE

L'Ordre valorise le métier d'architecte auprès du grand public en participant à différentes actions :

- la sensibilisation des pouvoirs publics aux grands enjeux de la profession ;
- la communication sur la culture architecturale ;
- les actions pédagogiques menées en milieu scolaire.



Séquence introductive sur le stand de l'Ordre des architectes au Salon des maires en novembre 2024, avec Marjan Hessamfar, conseillère nationale de l'Ordre des architectes, François de Mazières, maire de Versailles (78) et Pierre-Jean Verzen, sénateur de l'Aisne et rapporteur de la Mission d'information sur les Architectes des bâtiments de France (ABF) © Claire Jaillard

Le fonctionnement du CNOA

L'Ordre se compose de 17 Conseils régionaux - correspondant aux 13 régions administratives métropolitaines et aux 4 régions d'outre-mer - et du Conseil national.

Le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) est composé de 24 membres élus pour 6 ans par les conseillers régionaux. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Il coordonne l'action des Conseils régionaux, est consulté par les pouvoirs publics sur toute question intéressant la profession et fixe les droits d'inscription, la cotisation et le budget de l'Ordre. Il assure également le fonctionnement de la chambre nationale de discipline. Les élus nationaux se réunissent de manière réglementaire en Conseil et en bureau.

■ **Le Conseil** est une instance de prise de décision liée à l'organisation de la profession et aux orientations politiques et budgétaires de l'Ordre des architectes.

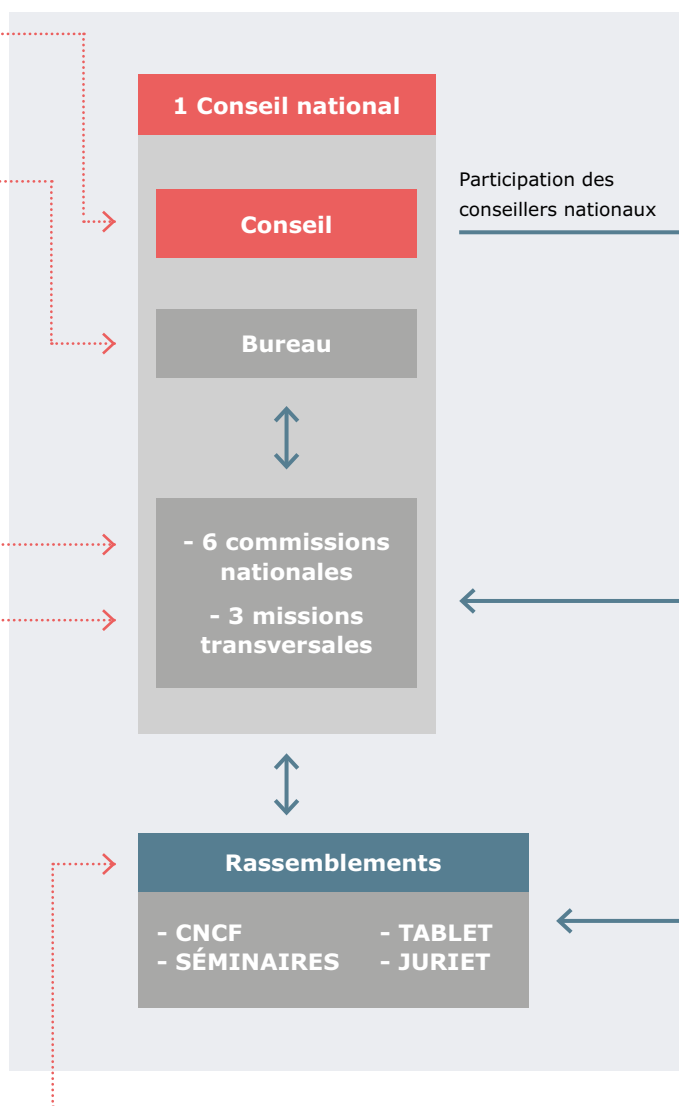
■ **Le bureau** est une assemblée délibérative et exécutive de préparation des décisions et de suivi de leur exécution.

■ **Six commissions complémentaires** créées par le CNOA en 2024 dont les objectifs et moyens ont été discutés et validés en Conseil en septembre :

- la **Commission Nationale des Finances (CNF)** : Stratégie financière et suivi des finances ;
- la **Commission Nationale de la Formation Initiale et Continue (CNFIC)** : Débats de nature politique à l'égard des enjeux de formation initiale, et davantage régaliens concernant les enjeux de formation continue ; priorité donnée à la mise en conformité de l'application ;
- la **Commission Nationale de Coordination Juridique (CNCJ)** : Mutualisation des moyens destinés aux juristes et échanges sur les questions récurrentes ;
- la **Commission Nationale de Contrôle du Tableau (CNCT)** : Fiabilisation des données, après audit, pour disposer d'un outil fonctionnel fin 2026 ; animation de la plénière Tablet, pour uniformiser les pratiques de saisie ; numérisation des inscriptions et des coordonnées en lien avec les appels à cotisation ;
- la **Commission Nationale de Coordination des Régions (CNCR)** : Coordination des référents régions, suivi des remontées des CROA et force de proposition sur les thématiques soulevées ;
- la **Commission Nationale de l'Action Publique (CNAP)** : Pilotage des missions politiques : actions écologiques, éthique, marché, perspectives métier et numérique, logement/aménagement, influence, projet de société.

■ **Trois missions transversales** sont créées :

- la mission d'appui **Projet de société**, pour contribuer à enrichir et faire évoluer le projet de l'institution ;
- la mission de Conseil **Éthique**, pour travailler sur l'exemplarité de la profession, la confraternité, ainsi que des réflexions sur la sémantique, l'histoire, le travail et les échanges, autour de valeurs fondamentales : parité, équité, diversité, égalité ;
- la mission support **Communication**, pour définir la stratégie de communication et la mettre en œuvre, en lien avec les services du CNOA et des CROA.

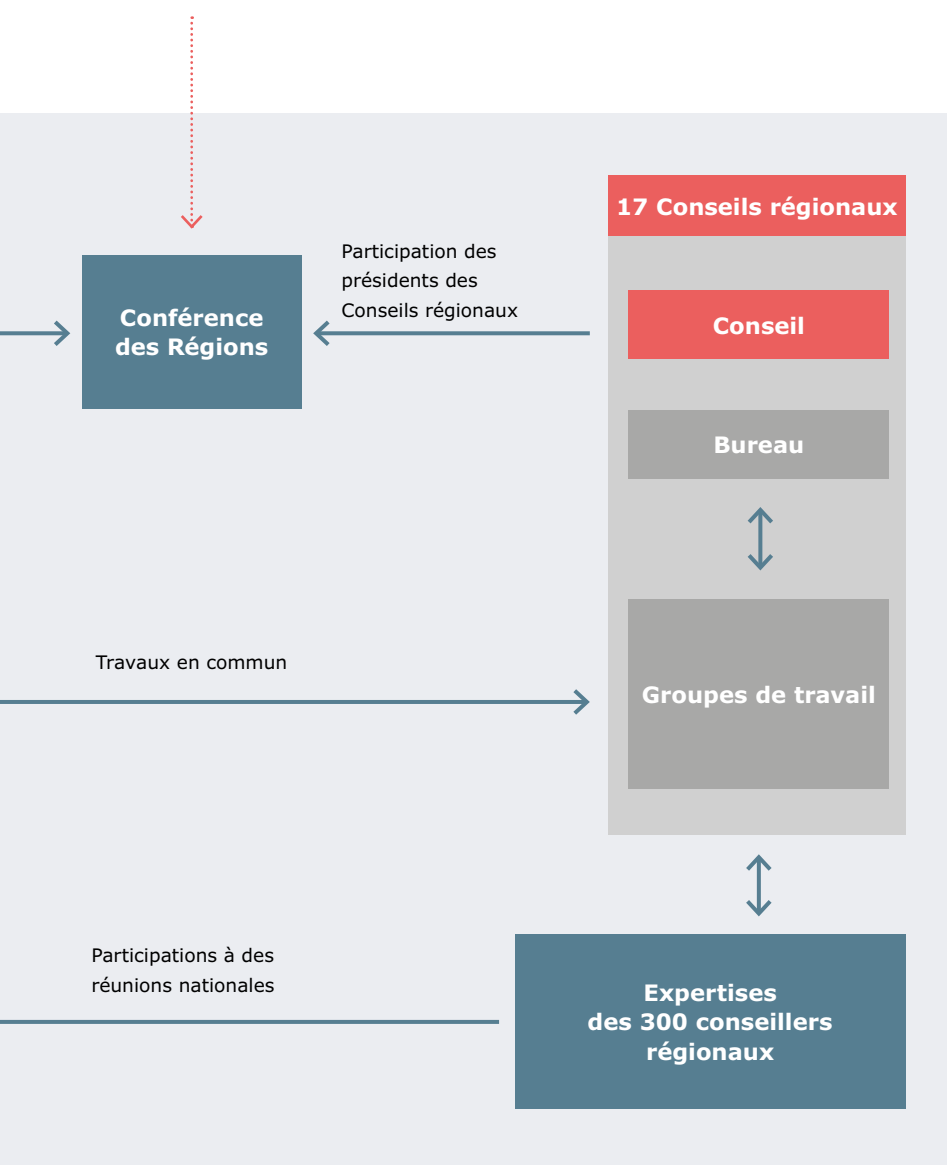


■ **Des rassemblements thématiques, parmi lesquels :**

- la **Commission Nationale de Contrôle des Finances (CNCF)**, composée des trésoriers de l'Ordre des architectes. Elle a pour mission de co-construire et d'examiner les orientations budgétaires présentées par le trésorier du Conseil national.
- le **séminaire de fonctionnement**, composé des secrétaires élus et salariés en charge des missions fonctionnelles pour échanger sur l'organisation de l'institution ;

LES CHIFFRES-CLÉS DES INSTANCES NATIONALES EN 2024

■ **La Conférence des régions**, qui réunit les présidents des Conseils régionaux et les conseillers nationaux, a pour objectif l'information, la coordination et la concertation sur des questions intéressant l'Ordre tout entier et sur l'intérêt à agir.



- la **plénière JURIET**, qui regroupe l'ensemble des services juridiques régionaux et nationaux ;
- la **plénière TABLET**, dédiée à la mise en place de procédures unifiées dans la gestion du Tableau ;
- la **plénière Influence**, pour partager les bonnes pratiques en matière d'affaires publiques et de représentation des intérêts.



9

Séances de Conseil



35

Séances de bureau



4

Conférences des régions



4

Commissions nationales de
contrôle des finances



4

Journées de réunion
des commissions



1

Séminaire pour les
nouveaux élus du Conseil
national

Jusqu'aux élections du 3 juin 2024 (mandat 2021-2024)

LE BUREAU NATIONAL



Christine Leconte,
présidente



Marjan Hessamfar,
vice-présidente



Valérie Flicoteaux,
vice-présidente



Vincent Toffaloni,
secrétaire



Guillaume Blanchard,
secrétaire adjoint



Christophe Millet,
trésorier



Thierry Nabères,
trésorier adjoint



LES CONSEILLERS NATIONAUX



Sophie Bertrand



Alice Caillouel



Olivier Celnik



Natalina Da Costa



Julie Fernandez



Elizabeth Gossart



Anne-Sophie Kehr



Katia Maiboroda



Roland Marquès



Thibaut Maugard



Yolaine Paufighet



Frédéric Poulat



Bruno Reyne



Gilles Taulier



Julien Vincent

Portraits
© Arthur Péquin

L'organisation des élections du Conseil national

L'élection renouvelant le Conseil national, à raison de 12 sièges à pourvoir sur 24, a eu lieu le 3 juin 2024. Les électeurs étaient les 300 conseillers régionaux, eux-mêmes élus au suffrage direct par les 30 000 architectes inscrits à l'Ordre. Pour être éligible, un candidat doit avoir exercé un mandat de conseiller régional et aucun mandat de conseiller national. Les candidatures, qui doivent obligatoirement être déposées par liste paritaire et comporter 6 membres minimum, devaient être déposées au plus tard le 3 mai 2024.

Depuis les élections du 3 juin 2024 (mandat 2024-2027)

LE BUREAU NATIONAL



Christophe Millet,
président



Fabien Gantois,
vice-président



Yolaine Paufichet,
vice-présidente



Guillaume Blanchard,
secrétaire



Jean-Baptiste Griesmar,
secrétaire adjoint



Laurence Nguyen,
trésorière



Thibaut Maugard,
trésorier adjoint

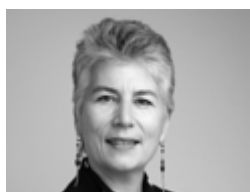


Emilie Bernard

LES CONSEILLERS NATIONAUX



Jérôme Berranger



Sophie Bertrand



Marie Biays-Primas



Alice Caillouel



Sébastien Celeri



Olivier Celnik



Augustin Faucheur



Marjan Hessamfar



Christine Leconte



Mariam Locate



Katia Maiboroda



Frédéric Poulat



Arnaud Réaux



Bruno Reyne



Claire Serin



Marie Steenkiste



@ CNOA

Séminaire de début de mandat à Plouider (Finistère) du 16 au 19 juillet 2024

Les élus et salariés du Conseil national se sont réunis pour trois journées de travail organisées autour d'ateliers afin de définir les grands axes du mandat 2024-2027.

LES CONSEILS RÉGIONAUX

Chaque Conseil régional est composé de 6 à 30 membres, selon le nombre d'architectes inscrits dans la région, élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes inscrits au Tableau. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les Conseils régionaux assurent la tenue du Tableau, le respect de la déontologie, le règlement des différends, le secrétariat et le fonctionnement des chambres régionales de discipline, les procédures collectives, l'information des architectes et la représentation territoriale.

CROA Auvergne-Rhône-Alpes 24 conseillers Contact : contact@croa-ara.org Conseillère nationale référente : Claire Serin	Présidence  Isabelle Dieu	CROA Guadeloupe 12 conseillers Contact : croag@wanadoo.fr Conseillers nationaux référents : Christophe Millet et Mariam Locate	Présidence  Erick Halley
Bourgogne-Franche-Comté 18 conseillers Contact : contact@croabfc.archi Conseiller national référent : Marie Biays-Primas	 Pierre-Etienne James	Guyane 6 conseillers Contact : croaguy@wanadoo.fr Conseillers nationaux référents : Christophe Millet et Mariam Locate	 André Barrat
Bretagne 18 conseillers Contact : contact@ordrearchitectesbretagne.org Conseiller national référent : Augustin Faucheur	 Maxime Le Trionnaire	Hauts-de-France 18 conseillers Contact : contact.ordre.hdf@architectes.org Conseillère nationale référente : Alice Caillouel	 Jean-Charles Huet
Centre-Val de Loire 12 conseillers Contact : contact@croacentre.fr Conseiller national référent : Bruno Reyne	 Frédéric Skarbek	Ile-de-France 30 conseillers Contact : contact@croaif.org Conseiller national référent : Olivier Celnik	 Laurence Bertaud
Corse 12 conseillers Contact : ordre@architectes.corsica Conseiller national référent : Sébastien Céleri	 Sylvia Ghipponi	Martinique 6 conseillers Contact : contact-martinique@ordre-architectes.org Conseillers nationaux référents : Christophe Millet et Mariam Locate	 Jean-François Caclin
Grand Est 24 conseillers Contact : contact@croa-ge.org Conseillère nationale référente : Marie Steenkiste	 François Liermann	Normandie 18 conseillers Contact : contact@croanormandie.fr Conseiller national référent : Arnaud Réaux	 Denis Lamare

CROA Nouvelle-Aquitaine 24 conseillers Contact : ordre.na@architectes.org Conseillère nationale référente : Marjan Hessamfar	Présidence  Virginie Gravière	CROA Provence-Alpes-Côte d'Azur 24 conseillers Contact : ordredesarchitectes@croapaca.fr Conseiller national référent : Frédéric Poulat	Présidence  Maryline Chevalier
Occitanie 24 conseillers Contact : architectes@ordre-occitanie.fr Conseillère nationale référente : Emilie Bernard	 Caroline Delas	Réunion-Mayotte 12 conseillers Contact : ordre.architectes-reunion.mayotte@orange.fr Conseillers nationaux référents : Christophe Millet et Mariam Locate	 Eric Hugel
Pays de la Loire 18 conseillers Contact : croapl@croapl.org Conseiller national référent : Jérôme Berranger	 Philippe Martial	Pour connaître les activités d'un Conseil régional de l'Ordre, vous pouvez consulter sa page personnalisée sur www.architectes.org / rubrique « L'Ordre en régions ». Chaque Conseil régional restitue lors de l'assemblée annuelle le bilan des missions et représentations des conseillers, le bilan des missions légales, le bilan financier, ainsi que le bilan du contrôle de la formation continue.	



Répartition du budget par nature de charges (en milliers d'euros)	2025 (voté)	2024 (arrêté)	2023 (arrêté)	2022 (arrêté)
Dotations aux Régions	11 157	10 632	10 220	9 352
- Dotations courantes	11 157	10 542	10 130	9 300
- Participations diverses	-	-	-	-
- Participations diverses (prêts etc ...)	-	-	90	52
Fonctionnement	9 557	10 181	8 742	8 296
- Masse salariale (dont charges sociales)	3 510	3 767	2 842	2 827
- Locaux	590	979	685	555
- Systèmes d'Information	470	37	42	26
- Indemnités et honoraires (taxes et charges comprises)	722	928	873	655
- Missions	2 494	2 097	2 396	2 585
- Autres dépenses de fonctionnement courant	750	1 345	719	692
- Actions territoriales régionales	500	701	560	551
- Charges exceptionnelles	521	323	626	405
dont Amortissements	487	323	591	360
Sous-total des charges	20 715	20 813	18 962	17 648
Dotations / provisions	3 877	4 517	3 117	3 760
- Exonérations sur revenus / CSE	2 350	2 716	1 290	2 262
- Provision pour impayés cotisation	900	1 156	1 164	902
- Annulation de créances impayées antérieures	627	644	663	596
Total Charges	24 592	24 661	22 079	21 408

(1) Animation, Comptes rendus, Communication, Salon des maires, Archigraphie, réseaux sociaux...

Répartition des produits (en milliers d'euros)	2025 (budgété)	2024 (projection au 31/12/24)	2023 (arrêté)	2022 (arrêté)
Cotisations	23 897	24 371	20 647	21 247
- Cotisations de l'année	22 940	23 182	19 874	19 801
dont Personnes physiques	14 578	-	-	-
dont Personnes morales (sociétés)	8 362	-	-	-
- Cotisations années précédentes	957	1 189	773	1 446
dont Recouvrement impayés antérieurs	957	1 189	773	1 446
Loyers	360	358	347	325
- Loyers perçus	360	358	347	325
Produits financiers	250	125	217	1 667
- Placements financiers	250	125	217	1 667
Produits exceptionnels	74	242	132	129
- Financements hors cotisation	-	-	4	24
- Produits contentieux (Intérêts, Art. 700)	74	144	79	104
- Reprise sur provision	-	97	49	-
Transferts de charges	11	27	12	25
- Retenue sur dotation (Prêt à Taux Zéro)	-	1	-	-
- Transferts de charges divers	-	20	1	14
- Participation charges Union Internationale des Architectes	11	5	11	11
Total Produits	24 592	24 666	21 356	21 727
Total Charges	24 592	24 661	22 079	21 408
Différence	0	5	-723	319

Le budget de l'Ordre, des cotisations au service des architectes

Le budget est co-construit entre le Conseil national et les Conseils régionaux.

Obligatoire pour tout professionnel inscrit au Tableau, le paiement de la cotisation annuelle constitue le budget de l'Ordre des architectes. Recouvrées par le Conseil national, les cotisations sont ensuite réparties entre les différents Conseils en régions.

L'ÉLABORATION DU BUDGET

Deux éléments majeurs ont été retenus et ont guidé l'élaboration du budget : la poursuite de l'accompagnement de l'évolution des moyens des CROA, et la stabilité des moyens consacrés au fonctionnement de l'Ordre des architectes.

De mars à juillet : Plusieurs réunions du groupe de travail constituées des trésoriers du CNOA et d'un groupe représentatif de trésoriers de région ;

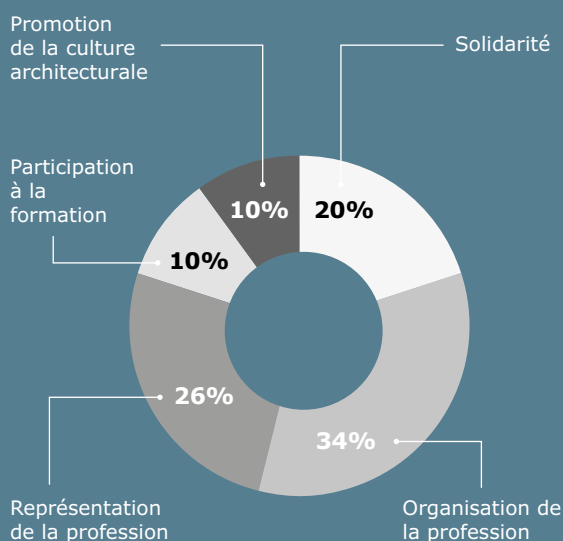
18 septembre : Réunion de présentation des orientations budgétaires 2025 en CNCF et CDR ;

19 septembre : Validation des orientations budgétaires et communication officielle aux CROA ;

D'octobre à novembre : Discussions entre CROA et CNOA pour les projets de budget des Conseils régionaux ;

12 décembre : Vote du budget par le Conseil national.

Répartition des dépenses en 2024



LA RÉFORME DE LA COTISATION

En 2024, après sept ans sans évolution, l'Ordre des architectes a révisé la grille des montants de cotisation pour s'adapter aux situations professionnelles diverses des architectes, avec cinq montants, de 90 à 1080 euros :

Un tarif plus accessible, fixé à 90 euros, pour ceux qui n'exercent pas de fonction de maîtrise d'œuvre, salariés du public et du privé ainsi que les autres activités liées à l'architecture, est créé pour favoriser l'inscription au Tableau de l'Ordre ;

Une tranche supérieure de cotisation a été mise en place afin de distinguer les sociétés pluripersonnelles selon que l'ensemble de leurs associés disposant d'une qualification d'architecte, sont inscrits au tableau de l'Ordre ;

Plus de solidarité avec un relèvement des barèmes d'exonération, afin que davantage de libéraux, d'associés et de sociétés puissent bénéficier du système de solidarité dont ont bénéficié 3800 architectes en 2024.

CHIFFRES-CLÉS EN 2024



43 400
appels à
cotisations

30 100 architectes
13 300 sociétés



1
réforme des
montants de
cotisation

5 montants de cotisation
90 € : le montant de
cotisation le plus bas pour
ceux qui n'exercent pas de
maîtrise d'œuvre

Exonérations partielles applicables sur justificatif

4 740 K€
d'exonérations sur
revenus ou chiffres
d'affaires

12
seuils d'exonération
applicables pour les
libéraux, associés et
sociétés d'architecture

Exonérations partielles ou totales sur étude de dossier

1
commission
solidarité entraide

230
exonérations accordées
par la CSE

02

AGIR POUR LES ARCHITECTES

L'Ordre accompagne au quotidien les 30 000 architectes inscrits au Tableau. En plus d'assurer ses fonctions de garante de la déontologie, l'institution apporte des services juridiques, informe les professionnels et accompagne la formation continue.

Protéger le titre d'architecte

La profession d'architecte est une profession libérale réglementée. Les titres d'architecte, d'agréé en architecture et de détenteur de récépissé ou de société d'architecture, sont strictement protégés par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. L'Ordre se porte garant des professionnels inscrits au Tableau.



1 193 nouveaux
inscrits au Tableau, dont 9 %
d'architectes étrangers



29 517
architectes inscrits au
31/12/2024



13 337 sociétés
d'architecture inscrites au
23/12/2024



1 chambre
nationale de discipline



17 chambres
régionales de discipline



128
salariés (CNOA + CROA)

Afin d'assurer la qualité architecturale dans l'ensemble du territoire, l'Ordre veille à la protection du titre à travers différentes actions.

TENUE DU TABLEAU

La tenue du Tableau concerne toutes les opérations liées à la vie professionnelle de l'architecte : inscription, contrôle des attestations d'assurance, des modes d'exercice, modification des statuts de sociétés d'architecture, démission, radiation, contrôle de la formation, changement d'adresse, etc.

Le Tableau des architectes est accessible sur le site de l'Ordre et est un outil de travail pour les instructeurs des permis de construire garantissant la qualité architecturale. Il est également accessible et utile à tous les maîtres d'ouvrage, ainsi qu'à la population de manière générale, pour les informer sur l'identité des architectes exerçant en France.

ACTIONS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

L'Ordre aide les architectes à résoudre leurs problèmes dans les domaines les plus divers : modes d'exercice, cumul d'activités, responsabilité, contrats, exercice à l'étranger, etc. Il répond également aux maîtres d'ouvrage sur des problèmes de législation professionnelle et de responsabilité.



Dans les bureaux du CNOA © Jean-Paul Loyer



Yolaine Paufichet, vice-présidente du CNOA, et Guillaume Riou, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, lors de la table ronde «Architectures et Territoires» «Comment massifier le recours aux matériaux naturels ?» à Niort en octobre 2024 © Arthur Péquin

ASSURER LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE

Acteurs centraux de la construction de nos espaces de vie, les architectes obéissent à une déontologie professionnelle. L'institution ordinale veille au respect des règles qui protègent les architectes et maîtres d'ouvrage.

Les Conseils régionaux effectuent un contrôle renforcé des obligations déontologiques et luttent ainsi contre l'usurpation du titre. Ils offrent aussi une assistance aux services instructeurs dans une dynamique de lutte contre les signatures de complaisance. Ce contrôle est indispensable.

PRESTATION DE SERMENT

À l'occasion de ce moment solennel, l'architecte récemment inscrit s'engage formellement à respecter le code de déontologie de la profession.

« Dans le respect de l'intérêt public qui s'attache à la qualité architecturale et environnementale, je jure d'exercer ma profession avec conscience, probité et responsabilité et d'observer les règles contenues dans la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et dans le code de déontologie »

LES CHIFFRES-CLÉS



30

demandes de reconnaissance
de qualification professionnelle
(RQP)



40

demandes d'autorisation
d'exercice

APPUI CONFRATERNEL

Le Conseil régional assure une intervention neutre et objective dans :

- le traitement des différends entre architectes ou entre un architecte et un maître d'ouvrage non consommateur ou un tiers ;
- l'instruction des dossiers grâce à une commission régionale chargée des litiges ;
- une assistance des architectes dans les procédures collectives : conciliation, sauvegarde, redressement judiciaire, rétablissement professionnel.

OBLIGATION D'ASSURANCE

Tout architecte, société d'architecture ou succursale d'architecture dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il ou elle accomplit à titre professionnel, doit justifier auprès de son Conseil régional de la souscription d'une assurance professionnelle, condition de maintien au Tableau.

ACTIONS DISCIPLINAIRES

Les architectes obéissent à un code de déontologie. Tout manquement à ces règles peut constituer une faute professionnelle pouvant aboutir à des sanctions disciplinaires.

Les chambres de discipline sont les instances juridictionnelles distinctes et indépendantes des Conseils de l'Ordre, chargées de juger les architectes dans le cadre de l'exercice de leur profession. Elles peuvent prononcer les sanctions suivantes : avertissement, blâme, suspension et radiation du Tableau.



25
décisions de la chambre
nationale de discipline
rendues en 2024.



Le service juridique du CNOA © Jean-Paul Loyer

Être utile aux architectes

Pour garantir son expertise, l'institution dispose de compétences juridiques internes. L'Ordre met ainsi à disposition des architectes un éventail d'outils et d'actions pour les aider dans l'exercice de la profession.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Les Conseils régionaux assurent une mission de conseil auprès des architectes et proposent des outils pratiques, en coordination avec le Conseil national.

Des démarches facilitées

Les architectes peuvent mobiliser l'Ordre pour préparer leur inscription au Tableau et leur installation professionnelle, déclarer leur situation, obtenir une information juridique sur l'exercice de la profession, la passation d'un marché, le règlement d'un litige, etc. ou pour accéder aux statuts et contrats types.

Des outils en ligne

Pour accompagner l'architecte dans ses relations quotidiennes avec les maîtres d'ouvrage, l'Ordre met à disposition l'ensemble des outils juridiques et réglementaires sur le site www.architectes.org :

- la contrathèque ;
- la convention de groupement de maîtrise d'œuvre ;
- le mini-guide des marchés publics pour bien choisir l'architecte et son équipe ;
- le guide de l'architecte juré ;
- l'application de déclaration des permis de construire et d'aménager des architectes.

La convention de groupement de maîtrise d'œuvre mobilisable en marchés privés et en marchés publics améliore la gestion des relations entre l'architecte et ses partenaires.

Des contrats au service de la profession

Conçue et mise en ligne sur le site de l'Ordre en 2022, la contrathèque rassemble les modèles de contrats téléchargeables qui instaurent une relation transparente et équilibrée entre l'architecte et son maître d'ouvrage. Cette plateforme numérique permet d'ouvrir un compte gratuit afin d'adapter et de conserver ses projets de contrats, les modifier, saisir ses données récurrentes, ajouter des annexes, etc.



LES CHIFFRES-CLÉS



3 000

documents
contractuels édités par
les architectes via la
contrathèque de l'Ordre

Dont + 50 % de modèles de
contrat pour les clients privés,
non professionnels de la
construction : particuliers, pro-
fessionnels (hors construction),
gestionnaires d'ERP.



+ de 600

appels à la direction juridique
du Conseil national



510

réponses écrites

aux architectes, clients,
professionnels du droit, sur des
sujets juridiques

Dont :
450 par courriel,
60 par courrier



En mai 2024, lancement de jurisprudence.architectes.org

Ce nouveau service diffuse les décisions des chambres de discipline sous la forme d'une plateforme qui recense les décisions rendues par les chambres de disciplines, l'instance disciplinaire de la profession d'architecte.



209

décisions en ligne sur la plateforme

La représentation

L'Ordre accompagne les instances dans la conception, l'analyse et le suivi des nouveaux textes (législatifs et réglementaires) auprès de l'écosystème institutionnel. Par ses délégations, le CNOA est membre de diverses organisations telles que le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), le Conseil National de l'Habitat (CNH), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)...

Placé sous la tutelle du ministère de la Culture, l'Ordre veille à agir dans un cadre interministériel dû à ses champs d'interventions multiples (Logement, Ruralités, Ville, Outre-mer, Transports...). La vocation de l'Ordre visant à promouvoir l'intérêt général de l'architecture grâce à la loi du 3 janvier 1977 est maintenue.

La formation

L'institution anime exclusivement des actions de formation auprès des architectes sur des thématiques juridiques, telles que la commande publique, les contrats et les pratiques professionnelles.

Informers les architectes

L'institution informe les architectes sur son actualité, les évolutions du cadre réglementaire de la profession, les formations, et édite de nombreux documents qui apportent un éclairage vérifié sur divers sujets.

LES WEBINAIRES DE LA PROFESSION

Ces rendez-vous mensuels accessibles en replay sur www.architectes.org réunissent plusieurs professionnels autour d'une table, afin de développer leurs points de vue sur des sujets et répondre aux questions de l'audience.

Voici les sujets traités en 2024 :

- 16 janvier : "Objectif ZAN"
- 7 février : "Transformer le bâti vacant"
- 10 avril : "Devenir Accompagnateur Renov"
- 15 mai : "Favoriser la biodiversité dans vos projets"
- 12 juin : "Intégrer la R&D dans les agences d'architecture"
- 9 octobre : "Comment réussir la sobriété foncière ?"

LES DOSSIERS THÉMATIQUES

Des dossiers thématiques sont régulièrement publiés sur le site.

En 2024, à titre d'exemple, des focus ont permis d'informer sur :

- la R&D dans les agences d'architecture : avantages et financements;
- la gestion d'un abandon de chantier;
- le rôle des ABF : périmètre d'intervention, missions;
- les obligations à respecter sur son site internet;
- le recours au médiateur de la consommation.

LES PUBLICATIONS IMPRIMÉES

Le Conseil national a édité plusieurs supports d'information en 2024 :

- le livret « Renovation énergétique des bâtiments scolaires » (voir page 29);
- des supports d'information sur les Rencontres « Architectures et Territoires » (voir page 24);
- la synthèse et le rapport Archigraphie 2024-2026 (voir page 34);
- le flyer « Être bien conseillé pour sa rénovation énergétique » en partenariat avec la FNAIM;
- en interne, le livret du conseiller régional et le recueil des textes juridiques de la profession d'architecte;
- le rapport d'activité 2023.

Les Conseils régionaux publient des revues à destination des architectes, des maîtres d'ouvrage et des collectivités et de leur réseau avec par exemple :

- la revue « Ana », conçue par le CROA Nouvelle-Aquitaine ;
- « Plan libre », publié par le CROA Occitanie ;
- « Architectures & Territoires », revue du CROA Auvergne-Rhône-Alpes.

LES CHIFFRES-CLÉS



+ 5 000

personnes ont assisté en direct aux webinaires de la profession

+ 7 500

personnes ont consulté les webinaires de la profession en replay

2 603

personnes ont vu le webinaire le plus consulté

« Devenez Accompagnateur Renov' »

WWW.ARCHITECTES.ORG



+ de 50 000

abonnés à la newsletter hebdomadaire



180

articles publiés

Accompagner la formation professionnelle

La formation continue est une obligation pour les architectes. Elle participe à l'amélioration de la qualité architecturale dans tout le pays, et permet des réponses adaptées aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

GUIDER LES ARCHITECTES VERS LA FORMATION CONTINUE

Se former permet à l'architecte d'actualiser ses compétences face aux évolutions du métier et des évolutions réglementaires. En tant que profession réglementée, son code de déontologie l'oriente sur la réalisation d'un minimum d'heures de formation, réparties ainsi :

- 20 heures de formation par an (14 h structurées et 6 h complémentaires) pour obtenir l'attestation de formation annuelle, valorisable auprès des maîtres d'ouvrage ;
- ou 60 heures (42 h structurées et 18 h complémentaires) sur trois ans pour être à jour de son obligation.

Un réseau pour la formation continue des architectes regroupe 21 organismes de formation continue.

LA FORMATION ET L'ORDRE

L'Ordre aide les architectes dans le suivi et la conformité de leur formation. En 2024, l'Ordre a favorisé la formation des architectes, par :

- la mise en avant des besoins spécifiques au métier dans les programmes de formation auprès de partenaires ou programmes : REECA, FEEBAT, Plateforme MOOC Bâtiments durables ;

- l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » inscrit dans le cadre de France 2030 ; Cet appel est porté par un consortium dont l'Ordre fait partie, de même que plusieurs écoles. Ses travaux portent sur plusieurs domaines : formation de formateurs, formation initiale et alternance, formation continue et entrepreneuriat, R&D. Cette participation à l'AMI permet de renforcer les liens, de dialoguer avec les écoles et de porter des sujets.

- le programme AMARENO dont l'ambition est de développer massivement les compétences en réhabilitation bio-géo-sourcée dans les actuels parcours de formation initiale et continue ;
- le référencement de sessions de + de 500 sessions de formations disponibles en ligne sur www.architectes.org sur des thématiques en lien avec les enjeux de la profession.



Intervention d'Edmond Jorda, maire de Sainte-Marie-la-Mer (Pyrénées-Orientales), lors du débat « Architectures et Territoires » sur la ressource en eau à Cerdère en septembre 2024 © Ludo Charles

LA FORMATION INTERNE DE L'ORDRE

Confrontée à un renouvellement tous les 3 ans de sa gouvernance et d'un enjeu de pérennisation et d'harmonisation des compétences des élus et des salariés des 17 Conseils régionaux de l'Ordre, le Conseil national a initié en 2024 une politique de formation interne en lien avec les expertises métiers propre à l'institution, sur ces deux sujets :

- les missions légales : l'ordre étant un organisme à mission de service public, ses missions doivent s'inscrire dans un cadre régi par des textes juridiques, partagé par tous les élus et les salariés ;
- l'harmonisation et la sécurisation des procédures au sein des Chambres régionales de disciplines.

Archigraphie, l'observatoire national de la profession

L'institution interroge les architectes et l'architecture à travers différentes études. Au niveau national, l'étude Archigraphie propose une vision panoramique de la profession d'architecte, destinée à mieux connaître et comprendre les changements et évolutions qui la traversent.

La version actualisée de 2024 permet d'accompagner la représentation de la profession et d'aider à la mise en place de politiques adaptées. Elle s'organise en quatre parties : analyse socio-démographique des architectes, insertion professionnelle des jeunes diplômés, évolution économique du secteur et son impact sur l'activité des architectes, et analyse territoriale des architectes.



CINQ GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE ARCHIGRAPHIE 2024-2026

1. Formation et début de carrière

+ de 140 nouvelles HMONP
en 2022 et 2023

Le niveau de diplômés HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) a récemment augmenté. Cependant, seule une minorité d'entre eux (32 %) s'inscrivent à l'Ordre trois ans après l'obtention de leur HMONP.

Parmi tous les diplômés exerçant dans le champ de l'architecture, on observe que près de deux tiers des HMONP font du suivi de chantiers (65 %), soit plus que les DEA (47 %), ce qui suggère une plus grande implication des HMONP dans l'aspect opérationnel des projets d'architecture, en lien avec leur autorisation à porter le titre d'architecte.

2. Féminisation de la profession

52 % de femmes parmi les architectes
de moins de 35 ans,
contre 34 % au global

La profession se féminise lentement mais suivant une progression régulière. Si les femmes sont pour la première fois plus nombreuses que les hommes à s'être inscrites à l'Ordre en 2023 (644 femmes et 605 hommes), celles diplômées d'un DEA sont toujours relativement moins nombreuses à poursuivre avec une HMONP que ne le font les hommes (4 points d'écart entre les deux genres).

3. Modes d'exercice

2018 L'année depuis laquelle le
statut d'associé dépasse celui
de libéral

Cette transition pourrait refléter une adaptation aux nouvelles normes économiques et juridiques, qui favorisent les structures collaboratives et réduisent les risques individuels. Les architectes se répartissent comme suit :

- 15 266 associés d'une société d'architecture
- 11 658 libéraux à titre individuel
- 863 fonctionnaires
- 764 salariés
- 640 architectes n'exerçant pas actuellement
- 330 exerçant exclusivement à l'étranger

4. Revenus

29 000 € L'écart de revenu annuel moyen
entre les architectes libéraux de
45 à 64 ans (54 000 €) et ceux
de moins de 35 ans (25 000 €*)

Si les fluctuations de revenus sont assez légères au cours des années précédentes au global, de fortes inégalités persistent selon l'âge et le sexe.

* Ces revenus sont ceux utilisés pour l'appel de cotisation de la CIPAV et qui sont renseignés/déclarés par les adhérents. Le champ concerne l'ensemble des professions liées à l'architecture, architectes inscrits à l'Ordre ou d'autres professionnels.

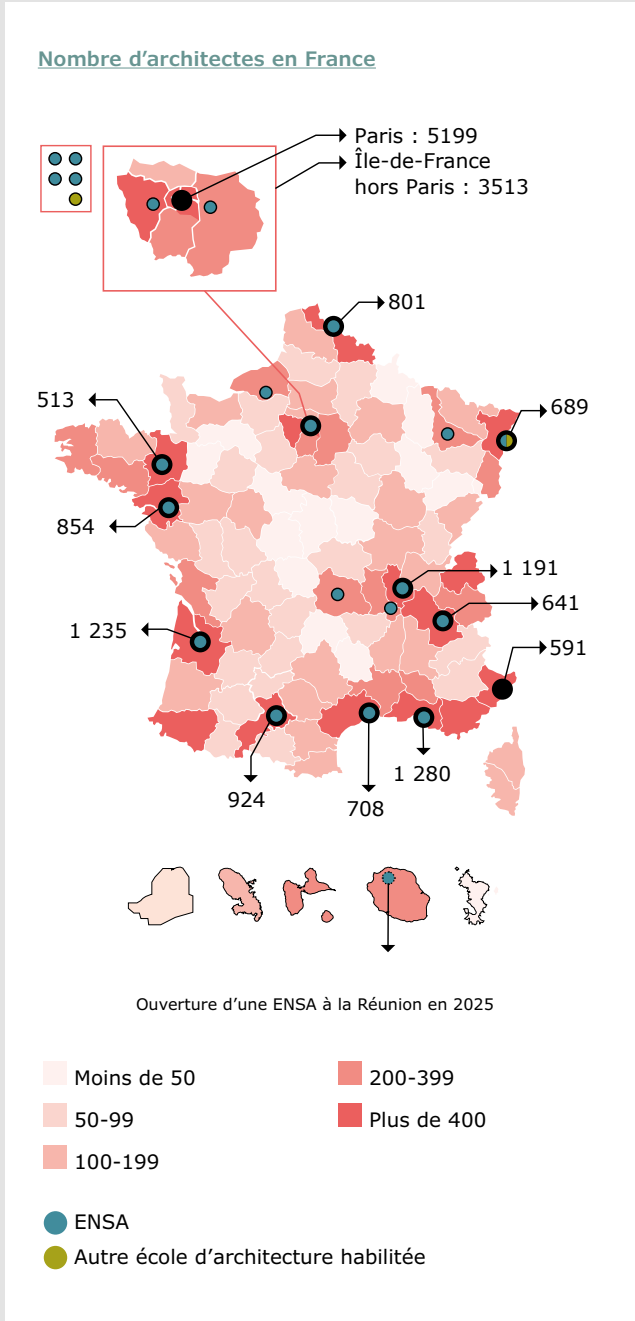
5. Marché de la construction

62 % La part des travaux réalisés en 2022
qui sont de l'entretien-rénovation
(+ 7 points depuis 2012)

L'étude montre que parmi ces opérations de rénovation, 58,5 % sont du logement. Ces opérations de rénovation ne représentent que 38 % des montants dépensés : en effet, ces travaux ne génèrent pas autant de valeur que sur les travaux dans le neuf.

Dans l'édition 2024, une analyse territoriale approfondie de l'activité d'architecture

En représentant la répartition variable des indicateurs à l'échelle départementale (âge et niveau de vie des architectes, rôle central des entreprises et des ménages, etc.), l'étude tire des conclusions prospectives sur les besoins et l'offre d'architectes à l'horizon 2030 : certaines dynamiques démographiques renseignent sur un renouvellement nécessaire de l'offre d'architecture, notamment dans certains départements ruraux.

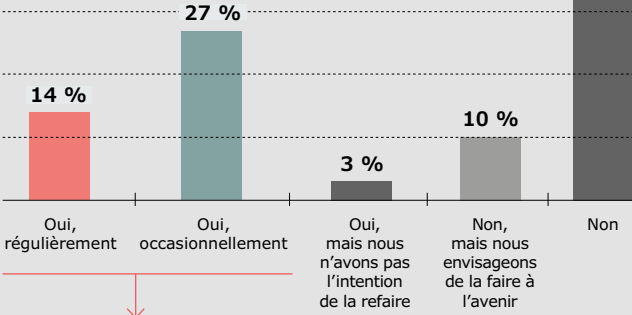


Archigraphie compile et ordonne un grand nombre de données démographiques, sociales et économiques. L'édition 2024-2026 a été réalisée par C-ways, et repose sur les données de divers partenaires : la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV), la Fédération française du bâtiment (FFB), la Fédération nationale des travaux publics (FNTTP), France Travail, l'Insee (institut national de la statistique et des études économiques), le ministère de la Culture, le ministère de la Transition écologique, la Mutuelle des architectes français (MAF) et l'Observatoire des métiers des professions libérales (OMPL).

Donner la parole aux architectes

Comme dans chaque édition biannuelle d'Archigraphie, les inscrits au Tableau ont été invités à répondre à une étude d'opinion sur plusieurs sujets, avec certaines questions reprenant des sujets déjà abordés tandis que d'autres répondent à des thèmes d'actualité inédits. Cette enquête s'est tenue du 6 au 22 mai 2024 auprès de 2130 répondants représentatifs de la population des architectes inscrits à l'Ordre selon la méthode des quotas, dans un objectif de représentativité de la profession. Voici quelques extraits des résultats :

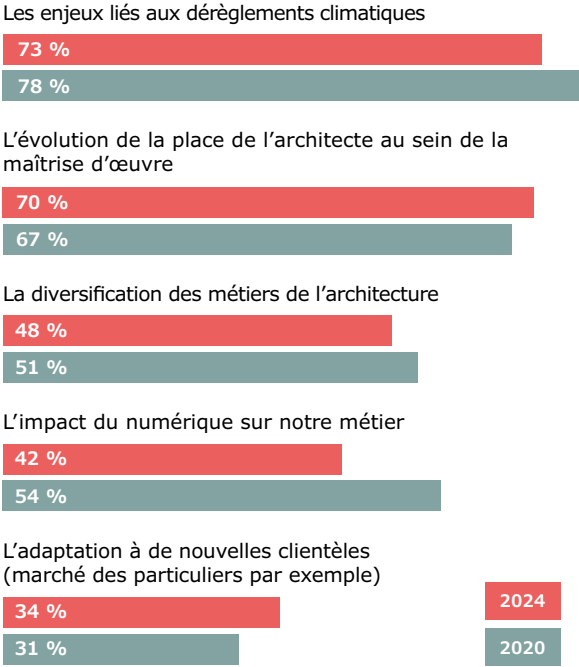
L'accueil des étudiants par les architectes exerçant en agence



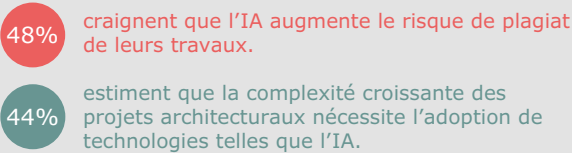
Le profil des étudiants accueillis varie dans les agences :

Des stages de licence : 55 %
Des stages de master : 54 %
Des mises en situation professionnelle de HMONP : 39 %
Des apprentissages : 26 %
Des doctorats : 4 %

Les défis majeurs à relever à l'avenir



Un regard ambivalent sur l'intelligence artificielle



L'année 2024 à l'Ordre des architectes

17 Janvier : Soirée des vœux



*Discours de Christine Leconte
@ Claire Jaillard*

28 février : Communiqué pour appeler à plus de clarté concernant le changement du cap annoncé par le Gouvernement sur le dispositif MaPrimeRénov

4 septembre : Publication de la procédure de signalement à suivre en qualité de lanceur d'alerte

11 septembre : Signature d'une convention de partenariat entre CNOA et ANETT (Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques)



*Rencontre « Architectures et Territoires » à Bayonne « Habiter un territoire en tension »
© Sylvain Jouve*

10 juillet : 1^{er} Afterwork de l'architecture

**L'AFTERWORK
DE L'ARCHITECTURE**

Juillet : Séminaire de début de mandat à Plouider (Finistère)

Du 5 septembre au 25 octobre :

26 rencontres en France hexagonale et outre-mer, et plus de 2000 personnes rencontrées

**ARCHITECTURE
ET TERRITOIRE**
RENCONTRES POUR DES TERRITOIRES VIVANTS

18 septembre : Remise du Prix de l'habitat 2024 en partenariat avec l'Académie d'architecture à Raphaël Gabrion

24-26 septembre : Participation au Congrès de l'USH et au Congrès des Régions de France



Yolaine Paufiget (à droite), et les lauréats du PNCB 2024 @ DR

3 octobre : Remise du Prix National de la Construction Bois (PNCB), dont le CNOA est partenaire

15 octobre : Communiqué de presse du CNOA sur les recommandations émises par la mission d'information sénatoriale sur les ABF « Architectes des bâtiments de France, périmètre et compétences »

7-8 mars : «Déclaration de Chaillot»
au Forum mondial Bâtiments et Climats à Paris

Mars : Élection des conseils régionaux

12-15 mars : Interventions au MIPIM au Palais des festivals à Cannes



25 juin : Participation aux Assises nationales
du Logement de la Ville à la Cité Internationale
Universitaire de Paris

13 juin : Élection du Conseil national
et du nouveau bureau ici réuni autour de
Christophe Millet, président du CNOA



9 avril : Restitution des travaux avec
Christine Leconte, présidente du CNOA
au Sénat au sujet des enseignements
sur le logement tirés de son déplacement à
Mayotte et à La Réunion

18-19 avril : Délégation du CNOA à
l'Assemblée générale du CAE à Bruxelles

14-17 mai : Trois auditions
de l'Ordre au Sénat sur les
copropriétés immobilières,
les Architectes des Bâtiments
de France (ABF) et l'offre de
logements abordables



11 décembre : Parution de Archigraphie 2024-2026

5 novembre : Participation à la Journée de
l'Observatoire de l'économie de l'architecture,
organisée par le ministère de la Culture

14-19 novembre : Participation de l'Ordre au Forum
international des architectes de l'UIA à Kuala Lumpur

19-21 novembre : Salon des Maires et des
Collectivités ; opération « 1 maire, 1 architecte »



18 décembre : Suite au cyclone Chido à Mayotte, mission de
coordination de la mobilisation des architectes

03

PORTER L'ARCHITECTURE COMME SOLUTION

L'institution promeut le dialogue entre les architectes et les pouvoirs publics pour trouver des solutions à la triple crise environnementale, sociale et des ressources.

Une voix forte au service de la qualité architecturale

L'Ordre s'attache à défendre un mode de dévolution de la commande architecturale garantissant à la fois la libre conception et la créativité des architectes, mais aussi la production d'un cadre bâti de qualité pour nos concitoyens.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Renforcement des architectes dans le dispositif MaPrimeRénov'

Le Conseil national a poursuivi l'accompagnement de la profession sur tous les sujets en lien avec la rénovation du parc de logements existants. Désormais, les architectes habilités à réaliser des audits énergétiques de copropriété, au titre du suivi de la formation continue « Dynamo Copro », sont référencés sur le site France Rénov'.

Parallèlement, le Conseil national a déployé une série d'outils à destination des architectes intervenant sur le marché de la rénovation énergétique pour le compte de particuliers, dont un contrat type pour les prestations d'auditeur énergétique de maison individuelle et un contrat type pour une prestation d'Accompagnateur Rénov'.

Ce dispositif est suivi attentivement avec les administrations de l'Etat et ses opérateurs tels que l'ANAH et l'ADEME.



Contribution à la concertation sur le PNACC et la SBNC

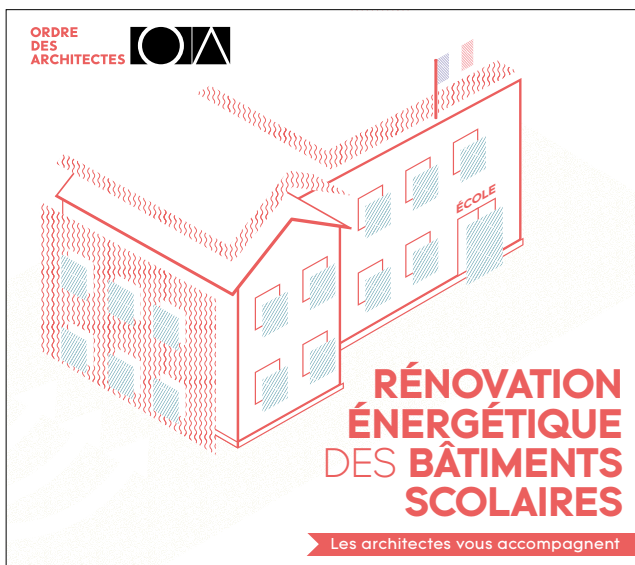
Sur plan institutionnel, l'Ordre des architectes a remis en décembre 2024 deux contributions au ministère de la Transition écologique. L'une dans le cadre de la concertation sur le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et l'autre de la troisième Stratégie Nationale Bas Carbone (SBNC).

Fruit d'une réflexion collective, ces deux contributions ont été l'occasion d'appeler à des objectifs plus ambitieux en matière de réduction des émissions carbone et d'adaptation des territoires aux risques climatiques. Du bâtiment au territoire, elles proposent pour toutes les échelles d'intervention des solutions concrètes autour de l'architecture et de l'aménagement.

ÉDURÉNOV

Partenariat EduRénov' autour de la rénovation des écoles

Le Conseil national a développé son partenariat avec la Banque des territoires autour du programme EduRénov' avec la publication du livret « Rénovation énergétique des bâtiments scolaires : les architectes vous accompagnent ». À destination des collectivités territoriales, le document présente les principales clés méthodologiques pour une rénovation de bâtiments scolaires réussie, combinant des objectifs de performance thermique, mais aussi de confort et de qualité d'usage.



Profeel

Enfin, dans le cadre du programme gouvernemental Profeel, le Conseil national a également participé à la production de fiches techniques et de podcasts sur le low-tech en rénovation.



UN CYCLE DE RENCONTRES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS PATRIMONIAUX

En 2024, le Conseil national de l'Ordre des architectes et le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), avec l'appui du Réseau des Maisons de l'Architecture (RMA), ont initié l'organisation d'un cycle de rencontres territoriales autour de la rénovation énergétique des bâtiments publics patrimoniaux, en collaboration avec les acteurs locaux.

Les objectifs de ce cycle

- sensibiliser et accompagner les collectivités pour les aider à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- faire connaître différents projets architecturaux et urbains aux démarches exemplaires de réhabilitation dans les territoires ;
- créer des rencontres et faciliter les échanges entre les architectes, élus et agents des collectivités territoriales.

Les trois rencontres

- **28 mars à Lille et Fives (Nord)**, organisée par le WAAO en partenariat avec le CROA Hauts-de-France, autour du Bazaar St-So, réhabilitation emblématique d'une ancienne gare de marchandises en tiers-lieu, et de l'écoquartier Fives Cail, ancienne usine de construction de locomotives ;
- **19 avril à Arches (Vosges)**, organisée par la Maison de l'architecture de Lorraine en partenariat avec le CROA Grand-Est, autour de la médiathèque « L'Hêtraie » ;
- **6 novembre à Carpentras (Vaucluse)**, organisée par la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA en partenariat avec l'Ordre des Architectes PACA, autour du projet de la restructuration de l'Hôtel-Dieu en Bibliothèque-musée Inguimbertaine de Mairie de Carpentras par Atelier Novembre Architecture.



Grande halle réhabilitée de Fives-Cail © CNOA

ARCHITECTURE ET TERRITOIRE
RENCONTRES POUR DES TERRITOIRES VIVANTS

En septembre 2024, trois rencontres « Architectures et Territoires » organisées par le CNOA et le CROA PACA ont traité du sujet de la rénovation du bâti.



Visite du chantier de l'ancienne prison Sainte-Anne devenue la Cour des Doms, lors de la rencontre à Avignon sur le thème « Réhabilitations : notre patrimoine de demain »
© Quentin Besson



Conférence « Dispositifs de confort d'été employés dans les projets de réhabilitation » par Alberto Peñín, architecte, agence Carlos Ferrater, lors de la rencontre à la Villa Arson à Nice sur le sujet « Adapter l'habitat existant, un enjeu patrimonial méditerranéen ». © Zoé Bouana



Maryline Chevalier, présidente du CROA PACA, entourée par les conseillers nationaux Arnaud Réaux, Marie Steenkiste, Yolaine Paufichet et Jean-Baptiste Griesmar, lors de la rencontre à Marseille sur le thème « Rénovation : un cas d'école »
© Quentin Besson

ADAPTER NOS TERRITOIRES AUX RISQUES CLIMATIQUES

S'adapter au recul du trait de côte de la bande côtière

Le Conseil national participe depuis 2023 aux travaux du Comité national du trait de côte (CNTC). Cette concertation a abouti en 2024 à la publication de cinq propositions pour adapter les territoires littoraux aux évolutions à venir :

- 1 créer un fonds national d'adaptation au changement climatique des territoires littoraux dédié au recul du trait de côte ;
- 2 pérenniser le financement de l'outil Projet partenarial d'aménagement des littoraux (PPAL) ;
- 3 mettre en place une aide au rachat des biens menacés ;
- 4 augmenter la capacité d'intervention sur les ouvrages et les protections douces pour donner le temps aux collectivités de s'adapter ;
- 5 accompagner les ménages exposés les plus fragiles économiquement.

Ce travail concerté a pour ambition d'être intégré par les parlementaires dans la loi de finances et de permettre aux collectivités territoriales de **financer des projets pour recomposer la bande côtière, en s'appuyant sur le conseil des architectes.**

Voter une stratégie pour affirmer l'implication du CNOA face aux risques climatiques

Le Conseil national a voté pour une stratégie dédiée aux risques majeurs, qui doit se concrétiser par 5 axes :

- 1 fédérer un réseau d'acteurs et experts multirisques autour du CNOA ;
- 2 développer les ressources pour diffuser l'expertise auprès des architectes ;
- 3 renforcer le plaidoyer politique en faveur de l'adaptation aux risques ;
- 4 créer des opportunités pour la mise en valeur des compétences relatives aux risques acquises par les architectes ;
- 5 mettre en place une équipe dédiée au CNOA avec élus et salariés.

L'objectif affiché de ce plan est d'**augmenter l'expertise, les marges de manœuvre et les opportunités présentées aux architectes** pour qu'ils puissent contribuer à adapter tout le pays aux changements climatiques, de l'échelle du bâtiment à celle du territoire.



L'Ordre des architectes se mobilise depuis la première journée de la catastrophe naturelle causée par le cyclone Chido. Il accompagne les architectes qui sont sur place, pour et aux côtés des habitants de Mayotte, en collaboration avec le Conseil de l'Ordre des architectes de La Réunion et de Mayotte (COARM), la Fondation des architectes de l'urgence, les services de l'État et le CAUE de Mayotte.

- en s'assurant de la santé et de la sécurité des architectes présents sur l'archipel ;
- en recensant les lieux qui pourraient accueillir les populations, les chantiers qui pourraient être réquisitionnés, pour créer des m² d'accueil supplémentaires ;
- en réalisant des diagnostics de vulnérabilité du bâti, des diagnostics territoriaux des dégâts subis, des diagnostics des infrastructures ;
- en assurant la rentrée par la sécurisation des écoles, collèges, lycées par un diagnostic du bâtiment ;
- en sécurisant et en préservant le patrimoine culturel mahorais.

Plusieurs architectes bénévoles ont pris place dans les avions de secours quelques jours après le passage du cyclone, venus de la Réunion sous contrôle du CNOA et du COARM

En janvier, l'Ordre a formulé des propositions pour la loi d'urgence pour Mayotte, afin de garantir la qualité des efforts de reconstruction et leur ancrage dans le contexte local. Cette mobilisation a contribué à l'identification de l'Ordre et des architectes comme partenaires essentiels pour la gestion de crise par les services de l'État.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ PAR L'ARCHITECTURE

Les architectes apportent des solutions à l'effondrement de la biodiversité. 2024 a permis de le démontrer, de l'échelle de la rénovation à celle de l'aménagement des territoires.

Rejoindre une coalition pour une politique nationale des sols

Le Conseil national a pris position pour une vision de l'aménagement qui permette de réduire l'artificialisation des sols tout en améliorant le cadre de vie. Avec les autres membres de la coalition, le Conseil national a publié un manifeste en faveur de sols vivants pour des territoires durables. Il est accompagné d'une série de propositions à traduire dans la loi, un travail qui doit être accompli en 2025.

Publier un guide pour la rénovation du bâti et la biodiversité

À une autre échelle, celle de la rénovation du cadre bâti, le Conseil national a aussi contribué à apporter des solutions pour protéger la biodiversité. Le guide technique « Rénovation du bâti et biodiversité » a été publié en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Ce guide présente les enjeux, sensibilise et comporte des fiches techniques sur les bonnes pratiques, destinées à toutes les parties prenantes d'un projet de rénovation.



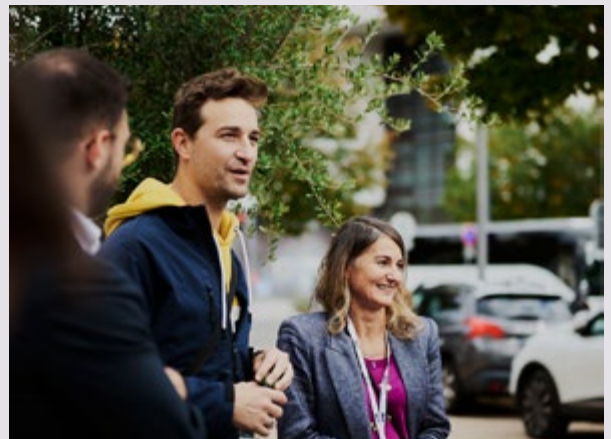
**ARCHITECTURE
ET TERRITOIRE** **S**
RENCONTRES POUR DES TERRITOIRES VIVANTS

« Recréer du lien entre ville et nature par l'architecture »

à Lyon le 10 octobre 2024



Christophe Millet, président du CNOA, Sylvain Godinot, adjoint au maire de Lyon, Maëva Felten, responsable du programme «Nature en ville» chez LPO France, Christian Charignon, architecte-urbaniste et Isabelle Dieu, présidente du CROA Auvergne-Rhône-Alpes
© Sylvain Jouve



Visite urbaine sur la renaturation des rives de la Saône, avec Fabien Dubois, animateur LPO et Géraldine Baud, conseillère régionale de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes
© Sylvain Jouve

STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ARCHITECTURE 2025-2029

L'Ordre des architectes a été une des parties prenantes de la concertation lancée par le ministère de la Culture autour de la deuxième Stratégie nationale pour l'architecture. À l'issue de la tenue de plusieurs groupes de travail, il a remis ses propositions le 24 mai 2024, qui ont donné lieu le 3 février 2025 à l'annonce de la SNA par Rachida Dati, ministre de la Culture, qui reprend plusieurs des propositions portées par l'Ordre.

Citons parmi 20 propositions phares :

- élargir le champ d'application du PC au permis de réhabiliter pour garantir la qualité architecturale des rénovations ;
- explorer pour une meilleure qualité architecturale les alternatives aux contrats globaux et aux ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA), notamment en mettant fin aux contrats globaux pour des projets de logements ou d'écoles ;
- renforcer les corps des Architectes et Urbanistes de l'État, des ABF, des Architectes-Conseils de l'État notamment en DRAC ;
- inclure dans les programmes des ENSA des modules sur l'écoconception et l'éco-rénovation, l'utilisation des matériaux biosourcés, l'innovation architecturale et écologique ;
- aider à l'installation d'architectes dans les déserts architecturaux. Mettre à disposition des collectivités des listes d'architectes pour avoir une représentation dans tous les territoires.

LES PREMIÈRES ANNONCES DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ARCHITECTURE 2025-2029 EN CHIFFRES :



+1

nouvelle ENSA
à La Réunion



+20%

d'étudiants en
architecture d'ici 2027



+100%

des ENSA offrant des formations
en alternance d'ici 2027

DÉVELOPPER LA CONSTRUCTION HORS-SITE EN S'APPUYANT SUR DES FILIÈRES LOCALES DE MATÉRIAUX RESSOURCÉS



Sur le sujet de la construction hors-site, l'année 2024 aura été l'occasion de formaliser les réflexions menées en 2023 avec la création de l'association Filière Hors-Site France, dont le Conseil national de l'Ordre des architectes est membre fondateur, avec la Société du Grand Paris, Grand Paris Aménagement et Immobilière 3F, mais aussi administrateur.

Au sein de l'association, l'Ordre des architectes entend apporter son éclairage pour la structuration d'une filière française de la construction hors-site centrée sur des objectifs de décarbonation, mais aussi d'insertion paysagère, de qualité architecturale et de confort d'usage. L'Ordre rappelle aussi que ce mode constructif, pour être accepté des élus locaux et des populations, devra s'inscrire dans un tissu économique local, de préférence autour des matériaux biosourcés ou provenant du recyclage et du réemploi, afin de préserver les savoir-faire des artisans et des entreprises.

Christophe Millet au Mipim à Cannes, lors de la conférence «Construction hors-site France : quelles ambitions pour les acteurs de la filière ?». De gauche à droite : Fanny Laperrière, directrice de la maîtrise d'ouvrage urbaine métropole de Lyon ; Sylvain Bogeat, cofondateur de Vestack ; Nicolas Ziesel, KOZ architectes ; Sophie Rosso, Directrice générale adjointe de Redman ; Antoine Bourguignon, Directeur des projets immobiliers, Société des Grands Projets. © DR

Mettre en avant les solutions du plaidoyer avec les rencontres



Du 5 septembre au 25 octobre 2024, l'Ordre des architectes a déployé une trentaine d'événements en France, destinés à valoriser les propositions du plaidoyer, à encourager l'échange à l'échelle locale et à montrer «une architecture de solution».

Chaque rencontre s'est organisée autour d'une série de tables rondes ou d'ateliers, suivis de moments conviviaux avec les acteurs de la filière professionnelle et les décideurs publics locaux, afin d'encourager l'échange à l'échelle territoriale. L'objectif était de porter à la connaissance des élus et du grand public la compétence des architectes et autres acteurs de l'aménagement (paysagistes, urbanistes...) pour apporter des solutions concrètes aux enjeux des territoires.

LA GENÈSE DE L'ÉVÉNEMENT

« Architectures et Territoires » découle d'un travail de fond mené par notre institution depuis plusieurs années pour donner aux architectes la place qui doit être la leur dans la sphère publique. L'Ordre des architectes a défini en 2022 une politique générale avec le plaidoyer « L'architecture comme solution » et renforcé la relation avec les élus locaux via le dispositif « 1 maire, 1 architecte ».

En 2023, les Conseils régionaux ont réalisé des actions territoriales, rencontré de nombreux élus locaux et mis en avant des exemples concrets de bonnes pratiques pour leurs territoires. Les rencontres « Architectures & Territoires » ont permis d'amplifier cette dynamique et de rencontrer une plus large audience pour présenter les solutions responsables des architectes.

CHIFFRES-CLÉS



26

événements



234

intervenants



2000

participants



De nombreux
décideurs politiques
présents

DES THÉMATIQUES ISSUES DU PLAIDOYER

Voici quelques exemples de rencontres organisées afin de développer à l'échelle locale les grands axes du plaidoyer :

Décarboner la construction en développant des nouvelles filières de matériaux

- Développer les écomatériaux, à Bourges (Cher)
- Le réemploi, mode d'emploi, à Ajaccio (Corse-du-Sud)
- Construire à Mayotte : passer du déchet à la ressource, à Mamoudzou (Mayotte)

Changer nos pratiques face au changement climatique : s'adapter et atténuer

- S'adapter au recul du trait de côte : l'eau au cœur de l'habiter, aux Sables-d'Olonne (Vendée)
- Face aux risques climatiques, comment mieux construire ?, à Dunkerque (Nord)
- Le devenir des stations de ski, JO d'hiver 2030, à Grenoble (Isère)

Renforcer les territoires : permettre un développement mieux équilibré

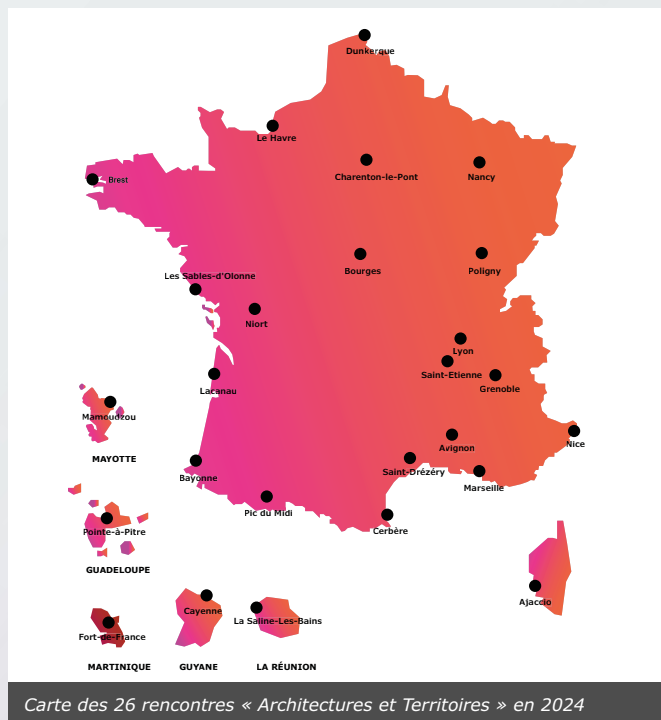
- Quel modèle d'adaptation face aux enjeux sociétaux et climatiques ?, à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne)
- Loi ZAN : comprendre et réussir la densification positive, à Saint-Drézéry (Hérault)
- Habiter un territoire en tension, à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)

Réparer la ville : donner la priorité à la réhabilitation

- Réinventer les espaces vacants, à Nancy (Moselle)
- Adapter l'habitat existant, un enjeu architectural méditerranéen, à Nice (Alpes-Maritimes)

« Notre objectif : échanger avec les acteurs locaux et proposer des solutions adaptées à chaque territoire »

Christophe Millet, président du CNOA



Carte des 26 rencontres « Architectures et Territoires » en 2024



Conférence « Développer les écomatériaux » à Bourges (Cher)
© Philippe Armanet



Rencontre « Architectures et Territoires » à Saint-Drézéry (Hérault)
sur le thème « La loi ZAN : comprendre et réussir la densification
positive » © Ludo Charles



Jean-François Caclin, président du CROA Martinique, Mariam Locate,
conseillère nationale et Erick Halley, président du CROA Guadeloupe,
lors de la rencontre « Fabrique de nos vîles » © Zandolywood



Lancement des rencontres « Architectures et Territoires » à Lacanau le 5 septembre 2024 avec, de gauche à droite : Laurent Peyrondet (Maire de
Lacanau), Virginie Gravière (Présidente du Conseil régional de l'Ordre des architectes Nouvelle-Aquitaine), Dominique Faure, Ministre déléguée
chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, marraine des Rencontres, et Christophe Millet (Président du CNOA) © Arthur Péquin

Rencontrer les décideurs publics

Les architectes, porteurs d'une mission d'intérêt général, sont les interlocuteurs pertinents des élus locaux, des parlementaires, et des organismes publics pour les accompagner dans leur prise de décision. Ainsi, les conseillers nationaux et régionaux vont à la rencontre des décideurs pour porter des propositions visant à améliorer les politiques publiques de l'aménagement du territoire, de l'architecture, et de l'habitat.



Rendez-vous entre Christophe Millet, président du CNOA, et Valérie Létard, Ministre du Logement, le 29 octobre 2024 © CNOA

INTERPELLER LE GOUVERNEMENT ET LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

26/03 Ministère du Logement

Guillaume Kasbarian, ministre délégué chargé du Logement

■ Sur le projet de loi visant à Développement de l'offre de logements abordables.

17/10 Présidence de la République

Conseillère logement auprès du Président de la République

■ Sur les actualités ordinales.

29/10 Ministère du Logement

Valérie Létard, ministre du Logement

■ Sur les actualités ordinales et les prochaines propositions de loi inscrites au parlement.

17/10 Présidence de la République

Conseiller spécial Culture auprès du Président de la République

SOLLICITER LES PARLEMENTAIRES

30/01 Sénat

Jean-François Longeot, sénateur du Doubs, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, membre de la délégation sénatoriale aux outre-mer

■ L'aménagement du territoire, la fabrique de la ville et la sobriété foncière.

31/01 Sénat

Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne, président de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport
Sabine Drexler, sénatrice du Haut-Rhin

■ Les actualités ordinales et les propositions de loi en discussions dans la Commission culture, et notamment de la proposition de loi sur les Architectes des Bâtiments de France.

06/02 Sénat

Michaël Weber, sénateur de la Moselle, membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

■ Les actualités ordinales et sur la proposition de loi du Sénateur portant sur la rénovation du bâti ancien, et travail sur des pistes d'amendements.

27/03 Assemblée nationale

Louis Margueritte, député de Saône-et-Loire, membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

■ Projet de loi sur la simplification de la vie économique, l'encaissement de la profession d'architecte, et la protection du titre.

09/04 Sénat

Restitution du déplacement du CNOA à Mayotte, au Sénat, en présence de Thani Mohamed Soilihi, sénateur de Mayotte et d'une trentaine d'invités

13/05 Visite de site architectural

Visite de l'îlot Saint-Germain, opération de reconversion d'un bâtiment public en logements sociaux à Paris (7^e arrondissement), avec une délégation de la commission des affaires économiques du Sénat, dont la sénatrice Dominique Estrosi-Sassone

04/12 Parlement

Dîner avec des parlementaires

18/12 Sénat

Sébastien Fagnen, sénateur de la Manche

■ Évocation d'une audition future au sein du Groupe socialiste.



Christine Cormerais, conseillère municipale du Havre et Jérôme Berranger, conseiller national, lors de la rencontre « Architectures et Territoires » sur le thème « Construire autrement : valoriser les ressources et favoriser le plein-emploi » au Havre (Seine-Maritime)
© Armel Vrac



Christophe Millet, président du CNOA et François Hollande, député de la Corrèze et ancien président de la République, au Salon des maires en novembre 2024 © Claire Jaillard

TROIS AUDITIONS DE L'ORDRE AU SÉNAT EN MAI 2024

Dans le cadre des travaux législatifs actuels, les élus du Conseil national de l'Ordre des architectes ont été sollicités pour répondre aux parlementaires sur les sujets de la crise du logement, de la rénovation, de la sobriété énergétique ou de la préservation du patrimoine... Ils ont fait valoir l'architecture comme levier d'action.

Le 14 mai : Audition de Valérie Flicoteaux, vice-présidente du CNOA devant la Commission d'enquête du Sénat sur la paupérisation des copropriétés immobilières. Valérie Flicoteaux a rappelé l'importance du financement d'études le plus en amont possible sur les copropriétés.

Le 15 mai : Audition de Marjan Hessamfar, vice-présidente du CNOA devant la mission d'information sur les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Au-delà du périmètre d'intervention des ABF, le sujet central est leur nombre qui doit être accru sur le territoire auprès des maires.

Avec le concours du CNOA, l'écriture d'une proposition de loi transpartisane sur les Architectes des Bâtiments de France a pu aboutir. Son article 4 mentionne que la « réhabilitation » est insérée à l'article 1er de la loi du 3 janvier 1977. En effet, la réhabilitation n'est pas encore assez justement reconnue comme un geste architectural à part entière.

Le 17 mai : Audition de Christophe Millet, Trésorier national sur le projet de loi pour développer l'offre de logements abordables. Le sujet du prix du foncier est un des leviers sur lequel il faut agir, sans oublier le respect de la qualité architecturale des constructions.



Valérie Flicoteaux, vice-présidente du CNOA, en audition au Sénat en mai 2024 © CNOA



Rencontre de Christophe Millet, président du CNOA, avec Michel-Ange Jérémie, maire de Sinnamary en Guyane (au centre), entouré par les conseillers régionaux de Guyane, avec André Barrat, président du CROA Guyane (tout à droite) © CNOA

ÉCHANGER AVEC LES ORGANISMES PARTENAIRES ET LES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS

24/04 Agence nationale de l'habitat

Valérie Mancret-Taylor, directrice générale
Simon Corteville, responsable du service rénovation énergétique

26/04 Visite de site architectural

Visite de la caserne Exelmans, opération de reconversion d'un bâtiment public en programme mixte (logements sociaux, crèche, centre PMI), avec Anne-Claire Mialot, Directrice générale de Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

■ Mise en avant des solutions à la requalification urbaine avec cette opération exemplaire : urbanisme de transition avant la réhabilitation complète et maximale de l'existant, mixité du programme, désimperméabilisation de la cour.

14/11 Mairie de Toulouse

Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse

■ Présentation du CNOA et des activités des architectes en faveur de la fabrique de la ville.

15/11 Mairie de Nancy

Mathieu Klein, maire de Nancy

■ Présentation du CNOA et évocation de la politique culturelle nancéenne, et du prochain Salon des maires.



David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Association des maires de France, et Fabien Gantois, vice-président du CNOA, lors du Congrès des Régions de France en septembre 2024 à Strasbourg © CNOA

UN PARTENARIAT CONCLU AVEC LES ÉLUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES



En juin 2024, le Conseil national de l'Ordre des Architectes et l'ANETT (Association nationale des élus des territoires touristiques) ont conclu un partenariat stratégique visant à renforcer l'ingénierie territoriale et à promouvoir des réponses architecturales adaptées aux défis des territoires touristiques.

Cette collaboration marque une étape importante dans le rapprochement entre élus locaux et professionnels de l'architecture, autour d'une vision commune : inscrire le développement touristique dans une démarche durable, cohérente et de qualité.

Dans le cadre de ce partenariat, le CNOA interviendra notamment lors du Congrès annuel de l'ANETT au Touquet le 26 juin 2025.



Philippe Sueur, maire d'Enghien-les-Bains (Val-d'Oise) et président de l'ANETT, et Christophe Millet, président du CNOA, lors de la signature de la convention de partenariat en juin 2024. © CNOA



Philippe Salleron, président de la Fédération Française du Bâtiment et Christophe Millet, président du CNOA, au Salon des maires 2024
© Claire Jaillard



Visite de la caserne Exelmans le 26 avril 2024, avec de gauche à droite : Christine Leconte, présidente du CNOA, Marjan Hessamfar, vice-présidente du CNOA, Xavier Brunnquell, architecte de l'agence brunnquell & andré architectes et Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) © CNOA



LE SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La participation au Salon des maires, moment-clé pour les décideurs locaux et les architectes, est au cœur de la stratégie d'influence de l'Ordre des architectes. Ce rendez-vous annuel permet de mettre en avant le dispositif « 1 maire, 1 architecte », créé en 2022 et déployé en 2023 avec un site internet et une collection de fiches pratiques. Cette édition a été l'occasion de mettre en avant les enseignements tirés du cycle de rencontres « Architectures et Territoires », grâce à l'implication des Conseils régionaux qui y ont participé.

Il a été question durant ces 3 jours du réemploi, de l'utilisation des écomatériaux, de la rénovation énergétique, de la réintégration de la nature en ville et du logement dans les territoires en tension dans le cadre d'une quinzaine de tables rondes.

Suite à l'inauguration du stand de l'Ordre des architectes par Christian Estrosi, maire de Nice, la ministre chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat Françoise Gatel a été invitée à échanger avec Christophe Millet, président du CNOA, au sujet du ménagement des territoires.

L'Ordre des architectes a également reçu plusieurs figures politiques : le maire du Havre et ancien premier ministre Édouard Philippe, parrain du dispositif « 1 maire, 1 architecte », Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France et ancien ministre, François Hollande, député de la Corrèze et ancien président de la République, ainsi que Dominique Faure, l'ancienne ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales.





PORTER LA VOIX DANS LES SALONS POUR DÉFENDRE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

mipim

Cannes / 11-14 mars 2024

Sur le stand France Architecture, l'Ordre des architectes est intervenu à deux reprises dans ce salon majeur de l'immobilier : lors d'une table ronde « L'innovation au service de l'environnement - Quand l'architecture fait rimer écologie et patrimoine » et dans un débat sur la construction hors-site en France, avec les acteurs de la filière. Le MIPIM a été l'occasion pour les élus de l'Ordre de s'entretenir avec différents acteurs et élus locaux, parmi lesquels Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon, l'EPA Paris – Saclay, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines...



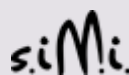
Strasbourg / 25-26 septembre 2024

Les prises de contacts effectuées durant ce congrès sur le stand du CNOA ont permis d'aborder le rôle central des architectes dans l'aménagement du territoire, compétence régionale. Fabien Gantois, vice-président du CNOA, a pu rappeler l'impérieuse nécessité du programme EduRénov, programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.



Montpellier / 24-26 septembre 2024

Christophe Millet, Président du CNOA, est intervenu le jeudi 26 septembre comme Grand témoin de la rencontre professionnelle « La réhabilitation, un défi aux enjeux pluriels : technique, environnement, architecture, financement ». Le Président de l'Ordre s'est également entretenu avec Valérie Létard, ministre du Logement, autour du sujet de l'hébergement d'urgence.



Paris / 10-12 décembre

Lors de ce salon de référence de l'immobilier d'entreprise, Fabien Gantois, vice-président du CNOA, est intervenu lors de la conférence « Le hors-site : catalyseur de la relance de la construction ! ».



Christian Estrosi, maire de Nice, entouré des conseillers nationaux Jean-Baptiste Griesmar, secrétaire, Laurence Nguyen, trésorière, Christophe Millet, président, Arnaud Réaux, conseiller, Yolaine Paufichet, vice-présidente, et Katia Maiboroda, conseillère. © Claire Jaillard



Échange entre Edouard Philippe, maire du Havre et ancien premier ministre, et Fabien Gantois, vice-président du CNOA. © Claire Jaillard

L'Ordre à l'international

Le CNOA a pour mission le développement des liens internationaux de l'Ordre des architectes. Voici les principaux partenaires avec lesquels il a mené des actions à l'international en 2024 :

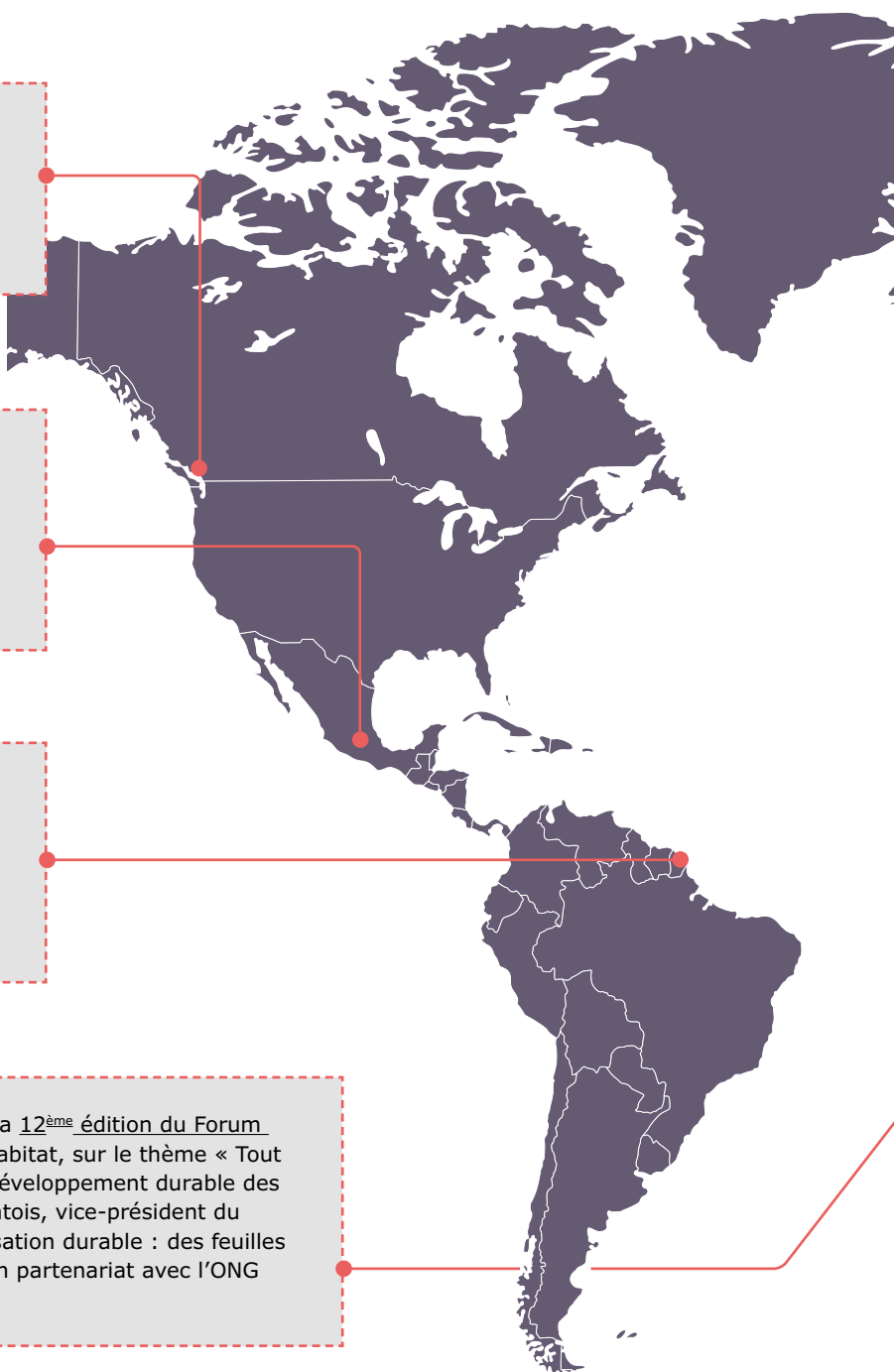
- L'Union internationale des architectes (UIA)
- Le Conseil des architectes d'Europe (CAE)
- L'Union méditerranéenne des architectes (UMAR)
- L'association Architectes français à l'export (AFEX)
- La fédération panaméricaine des associations d'architectes (FPAA)

11-13 mai : participation de David Fontcuberta Rubio, CROA Martinique, à la réunion du comité exécutif de la FPAA et de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) à **Vancouver**.

15-17 octobre : Congrès de la FPAA, à **Mexico** : élection d'une nouvelle gouvernance avec notamment David Fontcuberta Rubio, CROA Martinique, élu vice-président pour les Caraïbes du bureau de la FPAA.

25 octobre : Rendez-vous de Christophe Millet à **Cayenne en Guyane** lors de la rencontre « Architectures et Territoires » avec Marciano Dasai, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement du Suriname.

4 au 8 novembre : participation du CNOA à la 12^{ème} édition du Forum urbain mondial au **Caire**, organisé par ONU Habitat, sur le thème « Tout commence chez soi : Actions locales pour le développement durable des villes et des communautés », avec Fabien Gantois, vice-président du CNOA ; présentation d'une séquence « Urbanisation durable : des feuilles de route globales à l'action politique locale » en partenariat avec l'ONG Climate Chance.



18-19 avril : délégation du CNOA à l'Assemblée générale du CAE à Bruxelles (équipe du CNOA menée par Elizabeth Gossart, conseillère nationale).

17-18 octobre : participation de Fabien Gantois à la rentrée solennelle du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des architectes de Belgique à **Bruxelles**, une conférence par Christian de Portzamparc, réunions de travail avec l'Ordre belge et la délégation permanente à Bruxelles de la Chambre fédérale des architectes d'Allemagne.

7-8 mars : déclaration commune du CNOA, de l'UIA et du CAE « Pour une architecture durable : transformer nos pratiques aujourd'hui pour construire le monde de demain » au Forum Mondial Bâtiments et Climat, organisé par l'ONU à Paris.

28 et 29 novembre : participation de l'Ordre à la conférence «Nouveau Bauhaus européen : patrimoine et transformation» coorganisée par le Conseil des architectes d'Europe (CAE) et Europa Nostra, puis à l'Assemblée générale du CAE avec Elizabeth Gossart (cheffe de délégation missionnée au CAE), Corinne Girard-Young (CROA BFC) et Fabien Gantois, au Centre culturel international de **Cracovie** ; co-présentation de la feuille de route du groupe de travail dédié au logement du CAE.

11-13 octobre : participation de Sébastien Celeri, conseiller national et représentant du CNOA à la 31ème Assemblée générale de l'UMAR à La Canée en Crète, et participation à la conférence sur le thème «Modern Architectural Heritage of the Mediterranean: Common Grounds – Parallel Stories».

11-13 novembre : mission à **Singapour** de Jean-François Caclin, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Martinique missionné à l'UIA – rencontres avec les agences d'État sur le thème de l'architecture tropicale et bioclimatique, préservation et rénovation du patrimoine en milieu tropical, et transition énergétique.

5-7 novembre 2024 : participation de Christophe Millet, président du CNOA, et de conseillers ordinaires (national, La Réunion-Mayotte et Martinique) à la 3e Biennale internationale d'architecture tropicale à **La Réunion**. Cette édition présidée par María Samaniego Ponce, architecte équatorienne et présidente de la FPAA était consacrée aux «pratiques alternatives du projet dans les environnements tropicaux».

14-19 novembre : participation de l'Ordre au Forum international des architectes de l'UIA à Kuala Lumpur avec Jean-François Caclin, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Martinique, Lionel Dunet, chef de la délégation française, et Elizabeth Gossart, architecte mandatée (missionnée à l'international)

04

FAIRE CONNAÎTRE L'ARCHITECTE ET L'ARCHITECTURE

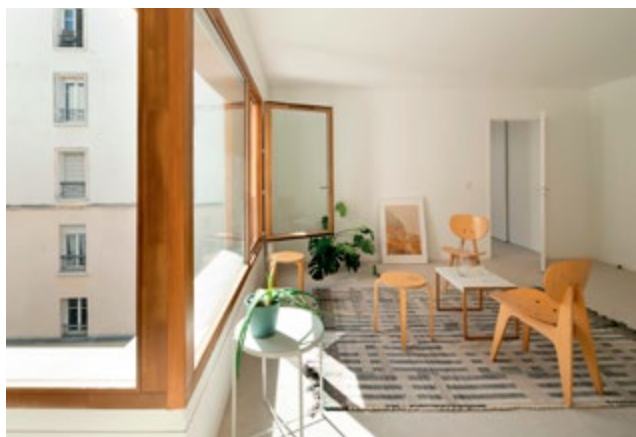
En 2024, l'Ordre s'est employé à être plus visible dans la presse et sur les réseaux sociaux, en s'appuyant sur le plaidoyer pour faire rayonner la culture architecturale et la profession d'architecte auprès du grand public.

Promouvoir la culture architecturale

LES PRIX D'ARCHITECTURE

Les conseillers ordinaires participent régulièrement à des jurys de prix d'architecture, en France et à l'international, avec en 2024 :

- **le Prix de l'Habitat** (Ordre des architectes, Académie d'Architecture) : Ce prix créé par le CNOA et qui récompense chaque année la qualité architecturale, l'innovation constructive, sociale et environnementale dans l'habitat a été remis le 18 septembre 2024 à Architectures Raphaël Gabrion.



Passage Driancourt à Paris 12 – 13 logements sociaux et 1 équipement petite enfance, par Architectures Raphaël Gabrion © Javier Callejas

FOCUS SUR

LE PRIX DE L'HABITAT 2024

Pour attribuer le prix, le jury évalue la qualité architecturale dans la production de logements selon différents critères :

- L'intégration urbaine des projets, leur contribution à un projet urbain ;
- La spatialité, le confort et la qualité d'usage ;
- La prise en compte des enjeux environnementaux, incluant le confort d'été, la qualité de l'air, la gestion des déchets et de l'eau, la présence de la lumière naturelle, la biodiversité, la frugalité de matière, la sobriété foncière et la facilité d'entretien.

En images, l'opération « Fenêtre - Cour », composée de logements sociaux (dont 3 inclusifs) et d'un équipement de petite enfance situé au rez-de-chaussée.

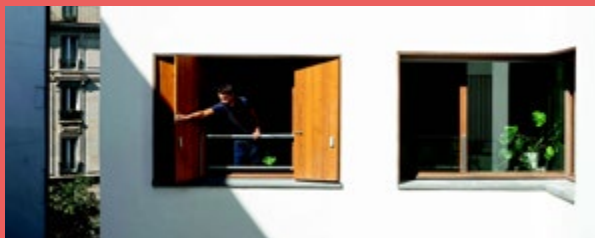
Lieu : Passage Brûlon / Passage Driancourt à Paris 12

Etat : Livré en 2023

Maîtrise d'ouvrage : RIVP

Maîtrise d'œuvre : Raphaël Gabrion architecte,

Mécat, bureau d'étude TCE



- **les Trophées de la Construction** (Batiactu et SMABTP) : réalisations exemplaires et innovantes dans tous les domaines (construction, rénovation, infrastructure, ou encore solution technique) ;
- **le Prix national d'Art urbain** (association L'Art urbain dans les territoires) : prix adressé à des équipes d'élus et de professionnels pour leur opération d'aménagement du territoire ;
- **le Prix des Maisons d'Architectures À vivre** (magazine Architectures A Vivre) : meilleures réalisations de maisons et d'appartements ;
- **le Prix national de la construction bois** : ouvrages architecturaux en matériau bois ;
- **le Prix national de la construction en chanvre (1^{re} édition)** : projets de construction ou de rénovation utilisant du chanvre ;
- **le Palmarès Palpite** (GIP EPAU, Ministère de la Culture, Ministère de la Transition écologique, ANCT) : initiatives de jeunes engagés dans les ruralités.

LES PARTENAIRES DE L'ORDRE

Les maisons de l'architecture et le réseau des maisons de l'architecture

Fortement soutenu par le Conseil national de l'Ordre des architectes, le Réseau des maisons de l'architecture (RMA) fédère et met en liens les 34 Maisons de l'architecture présentes sur le territoire français, hexagonal et en outre-mer.

Renouvellement du Conseil d'administration

Lors de son assemblée générale, le Conseil d'administration a été renouvelé autour d'un projet plus transversal et synthétisé en 3 mots : **PARTAGE – MUTUALISATION – VISIBILITÉ**

Il est aujourd'hui composé de :

- Sophie Bertrand, présidente, conseillère nationale de l'Ordre des architectes,
- Caroline Camillerapp, vice-présidente – le Forum,
- Mireille Sicard, vice-présidente – MA Isère (en remplacement de Jean-Philippe Charon)
- Joëlle Lechuga, secrétaire – MA Auvergne,
- Jacques Boulnois, trésorier – MAP Centre-Val de Loire,
- Loïc Daubas – ARDEPA,
- Alexandre Plantady – MA Bretagne,
- Michèle Barbe – MA Corse,
- Emmanuel Leroy – MA Île-de-France,
- Lydia Trzcinski Territoires Pionniers (en remplacement de Felix Pareja)
- Mickael Koller – MAV PACA,
- Claudine Gaudin – MA Poitiers en Nouvelle-Aquitaine,
- Sylvain Lerays – MRA Pays de la Loire,
- Pierre-Luc Morel – MA Occitanie Pyrénées,
- Claude Denu – MEA du Rhin Supérieur,
- Frédérique Delfanne – MA WAAO,
- Vincent Arne – MA 308 en Nouvelle Aquitaine,
- Nelly Monteil – Fédération Française des Tuiles et Briques.

De plus, Marie Steenkiste représente le Conseil national au sein du Réseau des maisons de l'architecture.

Les temps forts en 2024

Rencontres du Réseau des maisons de l'architecture

« La pédagogie dans la médiation »

21-22 mars 2024 Grenoble

Les rencontres « La pédagogie dans la médiation », co-construites par le Réseau et la Maison de l'architecture de l'Isère, forte de 25 ans d'expérience dans la pédagogie de l'architecture, se sont déroulées les 21 et 22 mars 2024 à Grenoble. Elles ont fédéré 29 Maisons de l'architecture, leur permettant de se retrouver, de débattre leur offre pédagogique et de réfléchir sur des stratégies communes en faveur du développement d'actions culturelles à destination des jeunes publics en temps scolaire et extra-scolaire.

Des représentantes du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale étaient également présentes.



Tous pour l'architecture, 7e biennale du Réseau des maisons de l'architecture

14-17 novembre 2024 Nancy & Metz

En 2024, Tous pour l'architecture a mis le cap à l'est, avec la complicité de la Maison de l'architecture de Lorraine, pour proposer au public un programme éclectique où le premier des arts a côtoyé tous les autres, notamment la musique, la danse et le cinéma. Cet événement a été rendu possible grâce à de nombreuses synergies avec l'écosystème national et régional de l'architecture : École nationale supérieure d'architecture de Nancy, Union nationale des étudiants en architecture et paysage, Cité de l'architecture et du patrimoine, Ville de Nancy, Ville de Metz, CNOA, CROA Grand Est, etc.

En parallèle des expositions, projections, conférences, (ciné-) concerts, et expositions, le Réseau des maisons de l'architecture a organisé des ateliers de travail pour ses membres et des rencontres avec différents intervenants extérieurs. Cet événement fut également l'occasion pour le ministère de la Culture et l'Institut français de présenter en avant-première le film *Penser l'incertitude* réalisé de Christian Barani pour promouvoir les lauréates et lauréats AJAP 2023, en présence du réalisateur et de plusieurs AJAP.



© Christophe Urbain

LES CHIFFRES-CLÉS DE TOUS POUR L'ARCHITECTURE



3

jours de festivités

33

Maisons de l'Architecture participantes

9

ateliers et temps d'échanges entre Maisons de l'architecture



5

temps forts

3

expositions

20

visites guidées



dont



10 500

spectateurs sur l'ensemble de la programmation

4 500

pour l'exposition Pingusson à Metz

Les autres acteurs culturels

Le CNOA entretient des liens institutionnels avec plusieurs organismes dédiés à diffuser la culture architecturale sur le territoire national, dont :

- le Ministère de la Culture, ministère de tutelle du CNOA, notamment pour la promotion des Journées nationales de l'architecture ;
- la Cité de l'architecture et du patrimoine
- l'Académie d'Architecture, avec la remise du Prix de l'habitat (voir page 45) ;
- la FNCAUE - Fédération nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Se faire entendre dans le débat public

L'Ordre mobilise de nombreux moyens de communication pour expliquer les missions de l'institution, l'intérêt public de l'architecture et le rôle de l'architecte porteur de solutions. Médias nationaux, presse professionnelle, newsletter hebdomadaire et autres publications sur les réseaux sociaux sont autant de médias utiles pour diffuser les messages de l'institution.

L'INSTITUTION MOBILISÉE DANS LES MÉDIAS

Des partenariats radio récurrents



« La vie en vrai », des chroniques sur les enjeux actuels

Intitulée « La vie en vrai » et présentée par Benjamin Glaise, cette série de 17 chroniques dédiées à l'architecture a été diffusée le matin tous les 15 jours, de janvier à juillet. Des architectes (hommes, femmes, petites et grosses agences, salariés, associés ou indépendants), tous engagés, ont fait connaître l'intérêt général de l'architecture au plus grand nombre, illustrant 8 propositions du plaidoyer.

Quelques sujets :

- Quelles sont les solutions que l'architecture apporte au mal-logement ?
- Comment prendre soin des territoires grâce à l'architecture ?
- Adapter le bâti existant au changement climatique



Emmanuelle Perrin, architecte-urbaniste invitée de la chronique « La vie en vrai » le 16 mai 2024 sur le thème « Prendre soin des territoires grâce à l'architecture » © Sud Radio



« Les p'tits bateaux », un podcast éducatif pour le jeune public

De janvier à novembre, Christine Leconte, conseillère nationale, a répondu aux questions des enfants dans 6 épisodes de l'émission « Les p'tits bateaux » présentée par Camille Crosnier.

Quelques sujets :

- Qui a inventé le métier d'architecte ?
- Pourquoi les toits des usines sont-ils en zigzag ?
- Pourquoi la Tour de Pise est-elle penchée ?



© DR

Les conseillers nationaux à l'écran



03/02/2024

Olivier Celnik dans le débat sur les écoles d'architecture, dans l'émission Paris d'école animée par Sophie de Tarlé

« Nous formons des humanistes (...) On est des acteurs du quotidien, les pieds dans la pratique et la tête dans les problèmes et les questions de société auxquels nous essayons d'apporter des réponses concrètes sur des domaines très variés, donc c'est très diversifié. »



Olivier Celnik, conseiller national, dans le débat «Les écoles d'architecture ont-elles le niveau ?» © France Inter

franceinfo:

01/03/2024

Yolaine Paufichet sur la transition écologique dans la construction, dans l'émission « L'empreinte Carbon(n)e », présentée par Frédéric Carbonne

« Réfléchir son habitat [...] en ayant recours à ces ressources locales et en pensant à un habitat sain, bien pensé, avec une ventilation naturelle des bâtiments plutôt que de la climatisation : aujourd'hui, ce n'est pas un réflexe et cela devrait l'être parce qu'avoir moins de systèmes, c'est aussi contribuer à une construction décarbonée. »



Yolaine Paufichet, vice-présidente du CNOA, interviewée par Frédéric Carbonne © Le Figaro

Valoriser l'architecture dans la presse professionnelle



01/07/2024

Christophe Millet sur la politique de l'habitat

« Passer d'une politique du logement à une politique de l'habitat est primordial pour mieux résoudre les aspirations des Français. Pour concrétiser cela, plusieurs solutions existent : encourager la solidarité et la complémentarité entre les métropoles, le périurbain et la ruralité, et favoriser l'émergence de filières locales de matériaux. »



19/09/2024

Christophe Millet sur les municipales 2026

« Le prochain mandat municipal sera le plus engageant en termes de transition écologique : c'est le travail des architectes de montrer aux maires le potentiel foncier et bâti dont ils disposent afin de continuer à se développer tout en respectant la loi. »

LE MONITEUR

18/10/2024

Christophe Millet sur la parole de l'Ordre dans le débat politique

« À nous de nous emparer de notre projet de société pour le faire évoluer vers ce que j'appelle « Architecturer l'habitabilité d'un monde qui protège le vivant ». Le précédent mandat a porté notre projet politique très haut, auprès des ministères et des décideurs publics. Il s'agit à présent de le décliner en direction des élus locaux, des partenaires, des conseils régionaux (CROA) et surtout des architectes, afin qu'ils le traduisent dans leur activité au quotidien. »



19/11/2024

Christophe Millet sur l'intérêt public de l'architecture

« Nous arrivons aux 50 ans de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et allons regarder cette loi de près pour y inscrire la réhabilitation. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

S'exprimer sur les grands enjeux dans la presse généraliste

Télérama

03/01/2024

Christine Leconte sur la réhabilitation

« Il ne faut pas avoir peur de retravailler l'existant. Lorsque les logements anciens n'ont pas d'espace extérieur, rien n'empêche d'ajouter une terrasse, de soustraire une partie d'un bâtiment pour créer une cour. Et s'ils sont trop petits, on peut en réunir deux. »

AFP

26/01/2024

Christine Leconte sur la fabrique de la ville

« Au départ, nous avons les centres commerciaux ; puis le prêt-à-porter, l'électroménager, les cinémas, les salles de sport et les restaurants se sont agglomérés pour créer une ville de la consommation, une ville franchisée dont le territoire a été vendu au privé. Il s'agit aujourd'hui de réparer ces espaces mal conçus pour faire venir la ville là où il n'y en a pas, c'est-à-dire des rues, des places, des endroits où circuler à pied, des équipements publics et du logement. »

« À nous de nous emparer de notre projet de société pour le faire évoluer vers ce que j'appelle "Architecturer l'habitabilité d'un monde qui protège le vivant", autour de la réhabilitation, de l'écologie, des filières de matériaux, de la biodiversité, etc. »

Christophe Millet, président du CNOA, dans Le Moniteur, 18 octobre 2024

L'Élévation

17/02/2024

Christine Leconte sur la construction et les matériaux

« Il faut que la construction neuve soit extrêmement pérenne, à partir de matériaux durables, autonomes en énergie ou, au contraire, extrêmement démontables. »



La Maison du comté à Poligny, lieu de la rencontre « Architectures et Territoires » « Construire en fibres végétales » le 15 octobre 2024 © Raphaël Knecht

LA TRIBUNE

17/09/2024

Christophe Millet sur l'adaptation au changement climatique

« Il faut appréhender le sujet du recul du trait de côte avec une vision stratégique à l'horizon 2100 face à son caractère inévitable. Il faut donc réfléchir aux espaces publics qui seront sous les eaux dans 70 ans, et être à la fois dans une posture défensive pour gagner du temps, et dans une action prospective. »



Christophe Millet, président du CNOA à la rencontre « Architectures et Territoires » à Lacanau le 5 septembre 2024, sur le thème de l'adaptation des territoires aux changements climatiques © Arthur Pequign

LES MÉDIAS DE L'INSTITUTION REPENSÉS

La nouvelle version du site internet

L'Ordre des architectes a réorganisé l'accès à ses contenus sur internet avec la mise en ligne d'un nouveau site internet www.architectes.org en mai 2024.

La page d'accueil se tourne désormais vers le grand public et les maîtres d'ouvrage en leur présentant le rôle de l'Ordre et ses principales ressources, avec 3 nouvelles animations pédagogiques sur la profession d'architecte, des accès plus faciles aux services permettant de trouver son architecte tels que le Tableau de l'Ordre et l'outil Architectes pour tous, et un panorama de l'actualité nationale et régionale de l'Ordre.

Les architectes disposent quant à eux d'un accueil personnalisé, dès lors qu'ils sont connectés à leur compte. Ils accèdent directement aux informations (sujets d'actualités et de formations) qui les intéressent en priorité, grâce à des préférences pilotables depuis un compte personnel rénové. Cet espace connaîtra de nouvelles évolutions en 2025/26.

Enfin, le site se dote de nouvelles fonctionnalités comme des pages thématiques, un nouveau moteur de recherche plus performant ou encore un outil de notification.



Les newsletters de l'Ordre renouvelées

En 2024, la newsletter de l'Ordre a été refondée selon un nouveau modèle « L'heβδο des architectes », pour offrir un confort de lecture amélioré. Seul outil de communication à destination de plus de 54 000 abonnés, la newsletter offre des informations variées et approfondies sous différents formats : dossiers thématiques, conseils juridiques, prix d'architecture, ressources utiles et opportunités professionnelles et de formation...

Une présence continue sur les réseaux sociaux

Instagram

154 publications
2 833 abonnés en 2024

facebook

164 publications
18 552 abonnés en 2024

X

165 publications
9 432 abonnés en 2024

Linked in

182 publications
65 071 abonnés en 2024

CHIFFRES-CLÉS



330 000
visites du nouveau site
internet de juin à décembre



180
articles publiés



46
newsletters



+ de **50 000**
abonnés à la newsletter



606
retombées presse



+ **10 445**
nouveaux abonnés sur les
réseaux sociaux en 2024



www.architectes.org



Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
BP154
75755 Paris cedex 15